

Langue Française
Original : Français
Diffusion: Restreinte

REPUBLIQUE DU BENIN

Projet d'amélioration de la gestion des boues de vidange du Grand-Nokoué dans le cadre d'un partenariat public-privé

RAPPORT D'EVALUATION

Tunis

Décembre 2012

Ce rapport est destiné aux membres concernés du personnel. La diffusion à toute autre personne doit être expressément autorisée par le Directeur de la Facilité Africaine de l'Eau.

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

African Development Bank | Banque africaine de développement

BP 323 - 1002 Tunis Belvédère – Tunisie

Tel: + 216 71 102 197 Fax: + 216 71 348 670

Email : africanwaterfacility@afdb.org

www.africanwaterfacility.org

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|------------|
| LISTE DES ANNEXES | III |
| LISTE DES TABLEAUX | III |
| LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS | IV |
| MATRICE DU CADRE LOGIQUE DU PROJET | V |
| RESUME EXECUTIF | 1 |
| 1 CONTEXTE | 2 |
| 1.1 ORIGINE DU PROJET | 2 |
| 1.2 PRIORITES SECTORIELLES | 2 |
| 1.3 DEFINITION DES PROBLEMES..... | 3 |
| 1.4 BENEFICIAIRES ET ACTEURS..... | 5 |
| 1.5 JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA FAE | 5 |
| 2 DESCRIPTION DU PROJET | 6 |
| 2.1 OBJECTIFS DU PROJET..... | 6 |
| 2.2 RESULTAT DU PROJET A LONG TERME | 6 |
| 2.3 RESULTATS SUR LE MOYEN TERME | 6 |
| 2.4 RESULTATS DU PROJET A COURT TERME | 6 |
| 2.5 ACTIVITES..... | 7 |
| 2.6 GESTION DES RISQUES..... | 11 |
| 2.7 COUTS DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT | 12 |
| 3 MISE EN ŒUVRE | 12 |
| 3.1 BENEFICIAIRE DU DON | 12 |
| 3.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE..... | 13 |
| 3.3 CALENDRIER D'EXECUTION | 13 |
| 3.4 PLAN DE PERFORMANCE | 13 |
| 3.5 DISPOSITION DE PASSATION DES MARCHES | 14 |
| 3.6 MODALITES DE DECAISSEMENT | 18 |
| 3.7 GESTION FINANCIERE..... | 19 |
| 3.8 CONDITIONNALITES | 20 |
| 3.9 SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS | 20 |
| 4 BENEFICES DU PROJET | 21 |
| 4.1 EFFICIENCE ET EFFICACITE | 21 |
| 4.2 DURABILITE..... | 21 |
| 4.3 ASPECTS TRANSVERSAUX | 22 |
| 5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS..... | 23 |
| 5.1 CONCLUSIONS..... | 23 |
| 5.2 RECOMMANDATIONS | 23 |

LISTE DES ANNEXES

| | | |
|-------------|---|----|
| Annexe 1 | Budget détaillé----- | 24 |
| Annexe 2 | Draft Termes de référence du coordonnateur de projet----- | 26 |
| Annexe 3 : | Draft Termes de référence des études et renforcement des capacités en collecte, traitement et valorisation des boues ----- | 28 |
| Annexe 4 : | Draft Termes de référence de l'étude du marché et de la mise en œuvre du marketing des produits du traitement des boues ----- | 31 |
| Annexe 5 : | Législation et réglementation nationales relatives aux marchés publics au Bénin - | 33 |
| Annexe 6 | Rapport de gestion financière de la mission d'évaluation du projet d'amélioration de la gestion des boues de vidange du Grand Nokoué. ----- | 34 |
| Annexe 7: | Planning de mise en œuvre des activités ----- | 40 |
| Annexe 8: | Directives sur la communication et la visibilité de la FAE ----- | 41 |
| Annexe 9 : | Présentation de SIBEAU ----- | 45 |
| Annexe 10 : | Présentation d'AGETUR-SA ----- | 46 |
| Annexe 11 | Carte de la zone d'intervention du projet----- | 51 |

LISTE DES TABLEAUX

| | | |
|-------------|---|----|
| Tableau 1 : | Risques identifiés et mesures préconisées pour leur gestion----- | 11 |
| Tableau 2 : | Coûts estimatifs du projet par composante (Euros) ----- | 12 |
| Tableau 3 : | Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses (Euros)----- | 12 |
| Tableau 4 : | Plan de performance globale du projet----- | 14 |
| Tableau 5 : | Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services (Euros) ----- | 15 |
| Tableau 6: | Calendrier de décaissement par la FAE ----- | 19 |

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Décembre, 2012)

| | | |
|--------------|----------|-----|
| 1 UA/UC..... | 1,18 | EUR |
| 1 UA/UC..... | 777,28 | XOF |
| 1 €..... | 655,9568 | XOF |

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

| | |
|------------------|---|
| ABE | Agence béninoise pour l'environnement |
| AGETUR | Agence d'exécution des travaux urbains |
| ANO | Avis de non-objection |
| AON | Appel d'offres national |
| APD | Avant-projet détaillé |
| APS | Avant-projet sommaire |
| BAD | Banque africaine de développement |
| BV | Boues de vidange |
| CBRST | Centre béninois de recherche scientifique et technique |
| CP | Comité de pilotage du projet |
| DAO | Dossier d'appel d'offres |
| DBO ₅ | Demande biochimique en oxygène en 5 jours |
| EIE | Etude d'impact environnemental |
| EUR | Euro |
| FAE | Facilité africaine de l'eau |
| GBV | Gestion des boues de vidange |
| GIE | Groupement d'intérêt économique |
| HB | Hypothèse basse (pessimiste) |
| HH | Hypothèse basse (optimiste) |
| MO | Maître d'ouvrage |
| MOD | Maître d'ouvrage délégué |
| PAGIFD | Programme d'appui à la gestion intégrées et décentralisée des déchets par filière |
| PNA | Politique nationale |
| PPP | Partenariat public-privé |
| PSA | Plan stratégique d'assainissement |
| PTF | Partenaires techniques et financiers |
| PUGEMU | Projet d'urgence de gestion de l'environnement en milieu urbain |
| RAT | Rapports d'avancement trimestriels |
| RGPH | Recensement général de la population et de l'habitat |
| SIBEAU | Société industrielle d'équipement et d'assainissement urbain |
| SONEB | Société nationale des eaux du Bénin |
| STVBV | Station de traitement et de valorisation des boues de vidange |
| TVBV | Traitement et valorisation des boues de vidange |
| USV | Union des structures de vidanges (sociétés privées) |

MATRICE DU CADRE LOGIQUE DU PROJET

| BENIN : Projet d'amélioration de la gestion des boues de vidange du Grand-Nokoué dans le cadre d'un partenariat public-privé | | | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|--|--|
| Objectif du projet : Concevoir et mettre en application des solutions efficaces, abordables et durables de gestion des boues de vidange | | | | | | | |
| Chaîne des résultats | | Indicateurs de performance | | | Moyen de vérification | Risques / Mesures d'atténuation | |
| | | Intitulé | Référence | Cible | | | |
| Impact | Les conditions de vie des populations béninoises sont améliorées grâce une meilleure gestion du secteur de l'assainissement | Taux de mortalité infanto-juvénile | 116/1000 (2010) | 65/1000 (2030) | Rapports statistiques du Ministère de la Santé | Risque : Inefficacité des autres sous-secteurs de l'assainissement (déchets solides, hygiène, etc.) Mesure : Sensibilisation des autres secteurs de l'assainissement au cours des différentes rencontres sur l'assainissement | |
| | | Taux de valorisation des boues vidangées au niveau national | 0 % (2010) | 25 % (2030) | Statistiques nationales (INSAE) | | |
| Effet global : L'environnement des affaires dans la filière de gestion des boues de vidange est amélioré | | | | | | | |
| Effets | 1. Le service de collecte et transport des boues de vidange dans le Grand-Nokoué est amélioré et les coûts sont supportables pour les populations | 1.1. Taux d'accès des ménages à vidange mécanique | 45 % (2012) | 65 % (2018) | Rapport du Ministère de l'environnement | Risque : 1 : Mésentente entre la mairie et les privés quant à la forme de la future structure de gestion de la station 2 : Non mobilisation du co-financement des partenaires privés de la mairie 3. Conditions financières du prêt peu favorables (taux d'intérêt élevé) 4 : Abus résultant du monopole du traitement des BV dans le Grand-Nokoué Mesure : 1 : Assistance juridique pour la création de la structure commune de gestion de la station 2.1 : Mobilisation préalable du co-financement des ouvrages pour le décaissement des fonds pour les activités liées au contrôle des travaux et à l'exploitation de la station 2.2 : Sensibilisation des bailleurs de fonds lors des ateliers de partage d'information 3. Transfert partielle du gain sur les coûts du transport au niveau du traitement 4.1. Exécution du projet de STBV d'Abomey-Calavi et de 2 autres du PUGEMU 4.2. Contrôle des activités du secteur par les départements ministériels compétents (Ministère de l'Environnement) | |
| | | 1.2. Taux de réduction des charges du service de collecte et transport des boues à la station | 0 % (2012) | 30 % (2020)* | Rapport d'exploitation de la station | | |
| | 2. Le service de traitement des boues à la station d'Ekpé est durablement amélioré grâce au PPP entre la Mairie SP et le GIE (SIBEAU/AGETUR) | 2.1. Taux de traitement des boues dépotées à la station d'Ekpé | Négligeable (2012) | 100 % (2015) | Rapport d'exploitation de la station | | |
| | | 3.1. Taux de vente de la quantité de compost obtenue des boues traitées | 0% (2012) | 35% (2015) | Rapport d'exploitation de la station | | |
| 3. La valorisation des produits du traitement des boues permet de couvrir durablement les charges d'exploitation de la station | 3.2. Taux de couverture des charges d'exploitation de la station par la valorisation des boues traitées | 0 % (2012) | HB** : >100 % (2017) HH*** : >300 % (2017) | Rapport d'audit financier de l'exploitation de la station | | | |
| | Composante 1 : Amélioration des services de collecte et transport des boues de vidange dans le Grand-Nokoué | | | | | | |
| Produits | 1.1. L'étude pour l'amélioration du service et du coût de la collecte et du transport des boues dans le Grand-Nokoué est réalisée | 1.1. Rapport définissant les zones de gestion décentralisée des boues, les coûts de collecte/transport, le plan de renforcement des capacités des opérateurs formels et des vidangeurs manuels de Sèmè-Podji | 0 (2012) | 1 (2014) | PV de validation | Risque : 1 : Mauvaise qualité des rapports d'étude Mesure : 1 : Choix de consultant compétent et qualifié | |
| | 1.2 : Les capacités des opérateurs de collecte et de transport des boues du Grand-Nokoué sont renforcées | 1.2.1. Pourcentage d'entreprises membres de l'USV formées et réorganisées | 0 (2012) | 80 % (2015) | Rapport de formation | | |
| | | 1.2. 2. Pourcentage des opérateurs manuels recensés à Sèmè-Podji organisés, formés et équipés | 0 % (2013) | 90 % (2015) | Rapport UCP Visite terrain | | |
| | Composante 2 : Amélioration du service de traitement des boues à Sèmè-Podji | | | | | | |
| | 2.1 : Les études pour la réhabilitation et l'extension de la station de traitement des boues de Sèmè-Podji sont réalisées | 2.1. Rapport de l'étude présentant les options technologiques (APS, APD, DAO), organisationnelles et financières | 0 (2012) | 1 (2014) | PV de validation | Risque : 2.2.1 : Mauvaise qualité des travaux 2.2.2 : La station est non fonctionnelle pendant les intempéries 2.4 : Performance de traitement médiocre Mesure : 2.2.1.1 : Choix d'entreprise qualifiée 2.2.1.2 : Contrôle des travaux par un cabinet qualifié 2.2.2 : Rendre la station accessible aux camions en toute saison (intégrer cette disposition dans le plan de mesures environnementales) 2.4 : Assistance technique pendant 6 mois par un consultant spécialisé pour former le personnel et mettre en place les documents de référence d'exploitation (manuel de procédures) | |
| 2.2 : La station d'Ekpé est réhabilitée | 2.2. Taux d'exécution des travaux | 0 (2012) | 100 % (2014) | PV de réception des travaux et équipement | | | |
| 2.3 : Le partenariat public-privé initié par la Mairie de Sèmè-Podji et les entreprises privées (SIBEAU et AGETUR) est consolidé grâce à la création d'une structure de gestion commune aux membres du PPP | 2.3. Récépissé de création de la structure de gestion de la station commune aux membres du PPP | 0 (2012) | 1 (2015) | Récépissé à la Mairie | | | |
| 2.4 : Le traitement des boues est effectif | 2.4. Quantité de boues traitées conformément aux normes de rejet | Presque 0 (2012) | HB : >80'000 m ³ /an HH : >210'000 m ³ (2015) | Rapport d'exploitation de la station | | | |

* Le service de collecte/transport et traitement des boues dans le Grand Nokoué est facturé aux ménages à 44'500 FCFA dont vaut 29169 FCFA pour une distance moyenne de 31 km, soit approximativement 941 FCFA/km. En mettant en œuvre une politique de décentralisation des stations de traitement, et en supposant une distance limite de 20 km de la station de traitement, la baisse par rapport au coût global payé par les ménages serait de l'ordre de 35%.

** : Hypothèse basse (HB) : Porto Novo, Abomey-Calavi et Ouidah disposent de station en 2015, et 50 % de la population de Cotonou desservie par la station de Sèmè-Podji//

*** : Hypothèse basse (HH) : La station de Sèmè-Podji continue de recevoir les boues du Grand-Nokoué jusqu'en 2020

| Chaîne des résultats | | Indicateurs de performance | | | Moyen de vérification | Risques / Mesures d'atténuation | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|---|-----------|--|---|---------------------------------|------------|-------|----------------------|---------|--------------|---------|-----------------|---------|---------------------|---------|---------|--------|--------------|------------------|
| | | Intitulé | Référence | Cible | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Produits | Composante 3 : Réutilisation durable des produits du traitement des boues | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.1 : L'étude de marché et de stratégie de commercialisation des produits de traitement est réalisée. | 3.1. Rapport de l'étude du marché des produits de traitement et de la stratégie de leur commercialisation disponible | 0 (2012) | 1 (2013) | Procès-verbal de validation | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.2 : Les tests de production et d'utilisation de compost ainsi que la formation des exploitants de la station sont effectués | 3.2.1. Protocole de production de compost de qualité disponible | 0 (2012) | 1 (2014) | Protocole de production du compost | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 3.2.2. Pourcentage du personnel de la station formé | 0 (2012) | 100 % (2015) | Rapport de formation | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 3.2.3. Protocole d'utilisation du compost disponible | 0 (2012) | 1 (2015) | Protocole d'utilisation du compost | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 3.3 : Le marché des produits du traitement des boues de vidange est créé | 3.3.1. Taux d'exécution du plan de marketing ciblant au moins 100 % des organisations paysannes féminines de la commune de Sèmè-Podji et ses environs | 0 (2012) | 100 % (2015) | Rapport final du consultant | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 3.3.2. Recettes annuelles prévisionnelles générées par la vente du compost | 0 (2012) | HB : > 14'000 euros m ³ (2015) HH : >26'000 euros (2015) | Rapport APS Rapport d'audit financier de la station | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Composante 4 : Gestion du projet - Partage des informations | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 4.1 : Les organes de mise en œuvre du projet sont mis en place | 4.1.1. Comité de pilotage mis en place | 0 (2012) | 1 (2013) | Note de la Mairie portant création du Comité de pilotage | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4.1.2. Coordonnateur recruté (candidature féminine privilégiée) | 0 (2012) | 1 (2013) | Contrat du coordonnateur | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 4.1.3. Convention de MOD avec AGETUR signée | 0 (2012) | 1 (2013) | Convention | | | | | | | | | | | | | | | |
| | 4.2 : Les rencontres de partage des informations sont organisées | 4.2.1. Nombre de réunions du comité de pilotage | 0 (2012) | > 6 (2013) | PV des réunions | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.2.2. Nombre de mémoires de master soutenus dont au moins 50 % par des étudiantes | | 0 (2012) | 3 (2015) | Rapports de master | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4.2.3. Nombre d'ateliers nationaux de partage tenus | | 0 (2012) | 3 (2015) | Rapport des ateliers | | | | | | | | | | | | | | | | |
| ACTIVITES | | | | | CONTRIBUTIONS | | | | | | | | | | | | | | | |
| <p>Composante 1 : Amélioration des services de collecte et transport des boues de vidange dans le Grand-Nokoué Réaliser l'étude visant l'amélioration des prestations de services et la réduction des coûts de collecte et de transport dans le Grand-Nokoué Renforcer les capacités des membres de l'union des spécialistes de la vidange de boues du Grand-Nokoué Former et organiser les vidangeurs des latrines de Sèmè-Podji</p> <p>Composante 2 : Amélioration du service de traitement des boues à Sèmè-Podji Réaliser les études techniques pour la station de traitement et de valorisation de Sèmè-Podji Construire la station de traitement et de valorisation Créer la structure de gestion de la station commune à la Mairie et le GIE (SIBEAU et AGETUR) Former le personnel d'exploitation en traitement Procéder aux essais de traitement des boues Mettre en place le manuel d'exploitation et de maintenance de la station de traitement et de valorisation des boues Capitaliser les informations</p> <p>Composante 3 : Réutilisation durable des produits du traitement des boues Réaliser l'étude de marché et de stratégie de commercialisation des produits de la station de Sèmè-Podji Faire des tests de compostage et former le personnel à la production de compost de qualité commercialisable Procéder aux essais de réutilisation du compost Elaborer le manuel d'utilisation du compost Mettre en œuvre le plan d'action de marketing Faire l'audit de la première année d'activité de la station réhabilitée</p> <p>Composante 4. Gestion du projet, Capitalisation et Partage Mettre en place le comité de pilotage du projet Recruter le Coordonnateur du projet Mettre en œuvre le planning opérationnel du projet</p> | | | | | <p>Coût du projet</p> Commune :72'000 FAE :1'110'300 GIE (composante 2)4'169'100 TOTAL :-.....5 351 400 € <p>Facilité Africaine de l'Eau</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Composante</th> <th>Euros</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Collecte/transport</td> <td>264 000</td> </tr> <tr> <td>2 Traitement</td> <td>274 000</td> </tr> <tr> <td>3 Réutilisation</td> <td>225 000</td> </tr> <tr> <td>4 Gestion du Projet</td> <td>294 400</td> </tr> <tr> <td>Imprévu</td> <td>52 900</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>1 110 300</td> </tr> </tbody> </table> | | Composante | Euros | 1 Collecte/transport | 264 000 | 2 Traitement | 274 000 | 3 Réutilisation | 225 000 | 4 Gestion du Projet | 294 400 | Imprévu | 52 900 | TOTAL | 1 110 300 |
| Composante | Euros | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 1 Collecte/transport | 264 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 Traitement | 274 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 Réutilisation | 225 000 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 Gestion du Projet | 294 400 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Imprévu | 52 900 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 1 110 300 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

RESUME EXECUTIF

Pour promouvoir l'assainissement urbain, le Gouvernement du Bénin a encouragé le secteur privé à s'y investir dès le début des années 1990. En matière de gestion des boues de vidange, le nombre d'entreprises privées de collecte et transport n'a cessé de croître et a atteint 45 en 2011, malgré le coût relativement élevé du service. En revanche, pour le traitement/valorisation, l'unique station de traitement opérationnelle dans la commune de Sèmè-Podji ne permet pas de traiter convenablement les effluents qui sont déversés en bordure de mer. Depuis 2 ans, des stratégies et des plans d'action ont été développés par les structures étatiques mais tardent à être mis en œuvre pour insuffisance de capacité technique et financière. L'appel à propositions de la FAE a été une opportunité saisie par la Mairie de Sèmè-Podji et ses partenaires privés pour monter ce projet dont le but est d'améliorer les conditions de vie des populations à travers la mise à niveau des services de gestion des boues.

L'objectif du projet est de concevoir et mettre en application des solutions efficaces, appropriées et durables de gestion des boues de vidange dans le Grand-Nokoué.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes : (i) l'amélioration de la collecte et du transport des boues dans le Grand-Nokoué ; (ii) l'amélioration du service de traitement grâce au partenariat public-privé (PPP) ; (iii) la valorisation durable des produits issus du traitement des boues ; et (iv) la gestion du projet.

Le Bénéficiaire du Don est la Mairie de Sèmè-Podji, maître d'ouvrage, assistée par un Coordonnateur, spécialisé dans la gestion des boues de vidange. L'Agence d'Exécution de la gestion financière et des passations de marché est l'AGETUR-SA, liée au Bénéficiaire par une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. Un comité de pilotage, regroupant les membres du PPP et le Coordonnateur, sera mis en place pour soutenir la mise en œuvre du projet.

Le coût global du projet est de 5'351'400 Euros dont 1'110'300 Euros (21 %) comme contribution de la FAE pour financer toutes les études, le contrôle des travaux, le renforcement des capacités des principaux acteurs, la capitalisation et les échanges d'information. Les partenaires privés, SIBEAU, actuel propriétaire de la station, et AGETUR-SA mobiliseront les ressources financières pour les travaux, soit 78 % du coût global du projet. Pour l'exploitation de la station réhabilitée, les entreprises privées et la Mairie entendent créer, avec l'appui d'un conseiller juridique, une structure commune. Pour la Mairie de Sèmè-Podji, la quote-part au capital sera constituée à partir du financement de la FAE (parties du budget effectivement consacrées à la station à reconstruire et à mettre en route).

Les bénéficiaires du projet sont la population de Sèmè-Podji (environ 155'000 habitants en 2012), 47 % de la population du Grand-Nokoué (860'000 habitants), les entreprises de collecte de boues, SIBEAU et AGETUR-SA, les utilisateurs finaux des produits de traitement des boues et les collecteurs manuels de boues de Sèmè-Podji.

Le projet est conforme aux orientations stratégiques du Bénin en matière d'hygiène et d'environnement et participe à la mise en œuvre de la politique nationale pour l'atteinte des OMD. Il répond également aux orientations du DSP et à la stratégie 2012-2016 de la FAE, notamment le pilier 1 et le pilier 2 concernant respectivement la "Préparation de projets d'investissement" et la "Promotion des connaissances dans le domaine de l'eau".

Dans ces conditions, il est recommandé à la FAE d'appuyer la concrétisation dudit projet à concurrence de 1'110'300 Euros.

1 CONTEXTE

1.1 ORIGINE DU PROJET

1.1.1. Dans un contexte marqué par les crises économiques, énergétiques et environnementales et une volonté croissante des communes d'améliorer les conditions de vie et d'hygiène de leurs populations, les stratégies d'assainissement et de gestion des boues de vidange ne se posent plus uniquement en terme de latrinsation et d'évacuation des matières de vidange, mais aussi et surtout en termes de chaîne de valeur et de modèles d'affaires. Ces deux paradigmes permettent d'adopter une nouvelle approche du secteur, tout en fournissant aux populations les plus pauvres un meilleur accès à l'assainissement grâce à la valorisation des produits de l'assainissement et la réduction du coût des services.

1.1.2. Au Bénin, dès 1990, le Gouvernement a encouragé les sociétés privées à s'impliquer dans la gestion des déchets liquides et solides en partenariat avec les services de voirie. A partir de 1994, les investissements pour la réalisation des infrastructures et l'acquisition des équipements d'assainissement ainsi que la tarification des services ont entièrement été laissés à l'initiative du secteur privé.

1.1.3. En 2003, la loi sur la décentralisation a conféré aux communes les compétences de maîtrise d'ouvrage en matière d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement. Toutefois, ce transfert s'est opéré sans les ressources financières et humaines requises.

1.1.4. Suite à l'appel à propositions lancé en 2011 par la Facilité africaine de l'eau (FAE), la Mairie de Sèmè-Podji, qui abrite l'unique station de traitement des boues de vidange en exploitation dans le Grand-Nokouè, a convenu de constituer un partenariat avec les sociétés privées SIBEAU, propriétaire de la station de traitement des boues de vidange d'Ekpè, et AGETUR-SA. Ce partenariat vise à réhabiliter ladite station et à améliorer l'accès au service à l'ensemble de la population du Grand-Nokoué. En perspective de la signature de cette convention de partenariat avec la Mairie, ces deux sociétés privées ont convenu de se constituer en Groupement d'Intérêt Economique préalablement à la signature de la convention de partenariat.

1.1.5. Le projet a été présélectionné sur la base de la note conceptuelle présentée à la FAE. A la suite de l'atelier organisé par la FAE à Dakar en décembre 2011 et auquel ont pris part les requérants, un document plus renseigné a été préparé conformément aux directives de la FAE. Le présent rapport découle de la mission d'évaluation organisée en août 2012.

1.2 PRIORITES SECTORIELLES

1.2.1. En matière d'assainissement en général et de gestion des boues de vidange en particulier, les priorités au Bénin sont essentiellement l'amélioration de l'accès des ménages aux services et infrastructures appropriées, l'amélioration du cadre institutionnel et le renforcement des capacités des acteurs ainsi que la réutilisation des produits issus du traitement des boues de vidange des fosses des toilettes. Ces priorités ressortent dans les documents suivants :

- Stratégie nationale de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain¹ ;

¹ Ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Eau, 2007. Stratégie nationale de l'assainissement des eaux usées en milieu urbain (2008-2015). 34 pages

- Politique nationale de l'hygiène et de l'assainissement² ;
- Actes du séminaire international sur la gestion des boues de vidange organisé sous l'égide du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en 2010 ;
- Programme d'Appui à la Gestion Intégrée et Décentralisée des Déchets par Filière³ dont les objectifs sont : (i) Mettre en place un système de gestion décentralisée des déchets par filière au plan national ; (ii) Optimiser les systèmes de collecte de déchets; (iii) Promouvoir une gestion des déchets axée sur un accroissement de la capacité de valorisation; (iv) Mettre en place un mécanisme de financement durable de la gestion des déchets.

1.2.2. Pour la mairie de Sèmè-Podji, l'assainissement est pris en compte dans le nouveau plan de développement communal.

1.2.3. Le projet de réhabilitation de la station de traitement des boues de vidange de la commune de Sèmè-Podji, avec son approche novatrice de partenariat et de financement, cadre parfaitement avec les orientations définies dans les documents décrits ci-avant et du DSP pour le Bénin sur la période 2012-2016, notamment le pilier relatif à la promotion de la Gouvernance qui vise, entre autres, le renforcement des capacités des collectivités locales en matière de prise en charge de la gestion de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique.

1.3 DEFINITION DES PROBLEMES

1.3.1. En 2006, 34,6 % des ménages béninois avaient accès à l'assainissement amélioré. Les boues de vidange étaient déversées dans la nature dans 90 % des cas (INSEA/EMICoV, 2010) et à l'intérieur même des cours des concessions dans 8 % des cas. Le rapport entre le taux d'équipement en latrines et l'évacuation hygiénique des boues de vidange était quasi nul, se situant autour de 0,4 % (BM, 2007). Dans la zone du Grand-Nokoué, regroupant les communes d'Ouidah, d'Abomey-Calavi, de Cotonou, de Sèmè-Podji et de Porto-Novo, 45 entreprises disposant d'une flotte de 63 camions ont été dénombrées en 2011. Elles sont regroupées au sein de l'Union des structures de vidanges (USV) et desservent environ 47 % de la population dans cette zone.

1.3.2. La commune de Sèmè-Podji, située dans le Département de l'Ouémé, au Sud-Est de la République du Bénin sur la côte Atlantique, abrite la seule station de traitement des boues de vidange en service dans l'arrondissement d'Ekpé. La commune couvre une superficie de 250 km², dont les sols sont pour la plupart hydromorphes et très pauvres en éléments nutritifs et en matériaux organiques. Sa population est estimée en 2012 à 154'755 habitants dont 79875 femmes en 2012⁴. Cette population se signale par sa jeunesse (63 % de moins de 25 ans) et son activité essentiellement orientée dans le secteur primaire (36 % dans l'agriculture, la pêche, la pisciculture et l'élevage). Sur le plan administratif, la commune est subdivisée en six (06) arrondissements, trente-quatre (34) villages et quatre (04) quartiers de villes. Elle compte 91 groupements à vocation coopérative, 28 groupements villageois (Hommes-Femmes-mixtes) et une organisation faîtière appelée Union Communale des Producteurs.

² République du Bénin, 2012. Politique Nationale de l'Hygiène et de l'Assainissement du Bénin. Version provisoire. Août 2012. 49 pages

³ PNUD, République du Bénin, 2011. Programme d'Appui à la Gestion Intégrée et Décentralisée des Déchets par Filière. 72 pages. Mai 2011.

⁴ Évalué sur la base des résultats du RGPH de 2002 et du taux moyen d'accroissement démographique de 2,7%.

1.3.3. Le taux d'accès à l'assainissement amélioré se situerait, selon les sources entre 50 %⁵ et 70 %⁶. Les ménages ne disposant pas d'ouvrages représentent au moins 10 %⁷. Environ, 20 % à 40 % des ménages dispose de latrines inappropriées. La défécation dans la nature est pratiquée dans certains arrondissements comme Aholouyèmè. Entre 2005 et 2008, le CREPA y a réalisé environ 150 latrines ECOSAN familiales.

1.3.4. *Concernant la collecte et le transport des boues de vidange*, il n'existe pas d'entreprise privée basée dans l'espace communal. Cependant, les populations profitent des services d'entreprises établies dans d'autres communes dans le Grand-Nokoué. Le coût de vidange est de 44'500 FCFA (68 euros) la tournée de 6 m³. Ces coûts sont constitués à 34 % par diverses taxes qui rendent d'autant plus difficile l'accès de nombre de ménages à ce service.

1.3.5. La commune abrite, dans l'arrondissement d'Ekpè, la seule *station de traitement des boues de vidange en service* dans le Grand-Nokoué. Elle a été construite et mise en service en 1994 par la société SIBEAU, pour une capacité nominale de 180 m³/jour. En vue de limiter le dépotage sauvage de boues, le Ministère de la Santé lia l'accord d'agrément d'exploitation à la prise en compte des boues collectées par l'ensemble des entreprises de vidange opérant dans le Grand-Nokoué. C'est ainsi que la station reçoit actuellement plus de 600 m³/j, ce qui se répercute négativement sur son fonctionnement. Jusqu'à 3600 mg/l de DBO5 transitent par les bassins avant d'être rejetées dans la mer située à moins de 10 mètres.

1.3.6. La commune perçoit des redevances s'élevant actuellement à environ 49'000 euros/an (redevance de 1,54 euros par tournée de camion de 6 m³). La société SIBEAU, propriétaire de l'infrastructure, récolte 390'000 euros par an. Toutefois, en raison de la forte pollution déversée dans la mer, l'entreprise SIBEAU fait l'objet d'intenses pressions des autorités gouvernementales pour réhabiliter la station. Des projets de construction de nouvelles stations sont en perspective avec la SONEB dans la commune d'Abomey-Calavi et deux expériences pilotes de traitement des eaux usées sont prévues au titre du Projet d'urgence de gestion de l'environnement en milieu urbain (PUGEMU). Autrement dit, si des mesures urgentes de réhabilitation de la station d'Ekpè ne sont prises, elle risque de voir se concrétiser les menaces de fermeture par le Ministère de l'environnement.

1.3.7. En plus de ces problèmes, le secteur de la gestion des boues se heurte à d'autres défis :

- L'insuffisance des capacités des acteurs en matière de planification, de conception et de mise en œuvre ;
- L'insuffisance de capacité des structures de formation et de recherche.

⁵ République Bénin, 2010. Rapport spécial d'évaluation de la mise en œuvre des OMD, Bénin. 205 pages

⁶ PDM, Protos, SIE Libre Bleu de l'eau Bénin. 103 pages

⁷ Interprétation des informations du rapport spécial d'évaluation de la mise en des OMD cité plus haut.

1.4 BÉNÉFICIAIRES ET ACTEURS

1.4.1. Les bénéficiaires directs du projet sont :

- les 154'755 habitants de la commune de Sèmè-Podji qui auront accès à un meilleur service de collecte et traitement des boues ainsi qu'un environnement mieux assaini, notamment la plage d'Ekpè qui sert d'exutoire à la station ;
- la Mairie, **Bénéficiaire du Don**, qui disposera de ressources financières additionnelles via ses dividendes de la structure (entreprise) qu'elle envisage de constituer avec ses partenaires du GIE SIBEAU/AGETUR;
- les 28 groupements villageois de la commune de Sèmè-Podji ;
- les 45 structures de vidange, regroupées au sein de l'USV, et qui disposeront d'un site de dépotage adéquat, et dont les capacités seront renforcées;
- Au-delà de Sèmè-Podji, les 860'000 habitants⁸ du Grand-Nokoué qui bénéficieront d'un service de collecte mécanique mieux organisé et plus performant ;
- les structures de recherche et de formation universitaire qui pourront renforcer leur capacité dans le domaine de la gestion des boues de vidange à travers les mémoires de recherche de fin de cycle ;
- les institutions publiques en charge du secteur de l'assainissement (administration gouvernementale et décentralisée) ainsi que le secteur privé (entreprises et bureaux d'étude) qui disposeront d'informations leur permettant d'intervenir plus efficacement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique nationale.

1.5 JUSTIFICATION DE L'APPUI DE LA FAE

1.5.1. Le projet soumis par la Mairie de la Commune de Sèmè-Podji cadre parfaitement avec la stratégie de la FAE pour la période 2012-2016 (pilier 1). En effet, à travers les composantes 1 et 2, la FAE appuie la préparation d'un projet d'investissement. Ce projet est de plus une opportunité pour démontrer que la filière des boues de vidange, bien gérée, ne constitue plus une nuisance, mais plutôt une opportunité pour le développement économique, la création d'emplois et de revenus directs par la collecte, le transport et le traitement, et indirects par leur transformation en produits pour l'agriculture et l'environnement. La réussite d'un tel projet permettra à coup sûr de renforcer davantage la mobilisation de ressources financières des partenaires du secteur privé et des partenaires au développement en faveur du secteur de l'assainissement et de la gestion des boues en particulier.

1.5.2. Le projet favorise également la génération et le partage d'informations dans les différents maillons de la gestion des boues vidange (collecte, transport, traitement et valorisation) et par conséquent le renforcement des capacités des acteurs du secteur. L'implication des structures de recherche et de formation dans la mise en œuvre du projet est une opportunité pour développer des capacités en leur sein en matière de gestion des boues de vidange. De ce point de vue, il est en parfaite adéquation avec la stratégie FAE relative à la "promotion de connaissances" dans le secteur (Pilier 3).

⁸ 47 % de la population du Grand-Nokoué (environ 1'800'000 habitants selon extrapolation résultats RGPH 2002 au taux d'accroissement de 2,7 %)

1.5.3. De plus, du fait de son caractère innovant (montage institutionnel et financier) et de l'importance que les autorités gouvernementales et la société civile accordent à la problématique, ce projet est une opportunité pour le renforcement de la visibilité de la FAE dans le pays et la sous-région.

1.5.4. Le projet de Sèmè-Podji participe au renforcement des capacités des communes du Bénin dans le secteur de l'eau potable et l'assainissement, tout comme le "Projet d'Appui à la Décentralisation des Services d'Eau potable, Hygiène et Assainissement de l'Atacora-Donga", également financé par la FAE et exécuté par l'ONG Protos⁹.

2 DESCRIPTION DU PROJET

2.1 OBJECTIFS DU PROJET

2.1. L'objectif du projet est de promouvoir des solutions efficaces, appropriées et durables de gestion (traitement et valorisation) des boues de vidange qui vont lier les aspects institutionnels, techniques et financiers aux opportunités d'affaires capables de générer des revenus en milieu urbain.

2.2 RESULTAT DU PROJET A LONG TERME

2.2. Le principal résultat attendu à long terme est l'amélioration des conditions de vie des populations urbaines, grâce à une meilleure gestion du secteur de l'assainissement.

2.3 RESULTATS SUR LE MOYEN TERME

2.3.1 Globalement, le projet permet l'amélioration de l'environnement des affaires dans la filière de gestion des boues de vidange dans le Grand-Nokoué en ce sens que :

- Le service de collecte et transport des boues de vidange dans le Grand-Nokoué est amélioré avec des coûts supportables pour les populations;
- Le service de traitement des boues dans la station d'Ekpè est durablement amélioré grâce au PPP entre la Mairie de Sèmè-Podji et le GIE (SIBEAU/AGETUR) ;
- La valorisation des produits du traitement des boues de vidange est effective.

2.4 RESULTATS DU PROJET A COURT TERME

Les principaux résultats à court terme du projet sont :

- le partenariat public-privé est effectif ;
- les organes de mise en œuvre du projet sont mis en place ;
- les études pour l'amélioration du maillon collecte et transport des boues sont réalisées ;
- les capacités des opérateurs de collecte mécanique du Grand-Nokoué et celles des vidangeurs manuels de la commune de Sèmè-Podji sont renforcées ;

⁹ PAR " Projet d'Appui à la Décentralisation des Services d'Eau potable, Hygiène et Assainissement de l'Atacora-Donga"

- les études pour la réhabilitation de la station de traitement et de valorisation des boues sont réalisées ;
- la station de traitement et de valorisation des boues est réhabilitée ;
- une structure commune aux membres du PPP est créée pour l'exploitation durable de la station réhabilitée ;
- les études de marketing et de commercialisation des produits du traitement des boues sont réalisées ;
- Les boues collectées sont traitées ;
- Les produits du traitement des boues sont commercialisés ;
- Les informations générées par les activités du projet sont partagées entre les acteurs du secteur.

2.5 ACTIVITES

Composante 1 : Amélioration des services de collecte et transport des boues de vidange dans le Grand-Nokoué

Activité 1.1 : Réaliser l'étude pour l'amélioration du maillon collecte/transport des boues. L'étude a pour objectifs de : (i) définir un système décentralisé de gestion des boues de vidange dans le Grand-Nokoué permettant de réduire les charges de transports, donc les coûts du service ; (ii) renforcer les capacités des opérateurs formels de collectes regroupés au sein de l'USV et rendre cette structure plus efficiente ; (iii) renforcer les capacités des collecteurs manuels de Sèmè-Podji en les organisant, les formant et les équipant.

- a. Dans le Grand-Nokoué, il s'agira de mener des investigations auprès : (i) des ménages (en tenant particulièrement compte des ménages dirigés par les femmes) sur leur capacité et leur volonté à payer le service de vidange et collecte; (ii) des communes pour vérifier la disponibilité de sites potentiels de station de traitement ; (iii) des entreprises de vidange (dont celles dirigées par des femmes) pour analyser avec elles les charges de collecte et les mesures permettant de les réduire ; (iv) du ministère de l'environnement pour vérifier la faisabilité d'unité de traitement dans les sites potentiels indiqués par les communes du Grand-Nokoué. Sur la base de ces informations, un plan de décentralisation de la gestion des boues dans le Grand-Nokoué sera proposé. Ce plan pourra être mis à profit par le PUGEMU pour la réalisation des deux stations de traitement de boue de vidange prévu dans ce projet ou par les autres communes du Grand-Nokoué.
- b. Concernant l'Union des spécialistes de la vidange (USV), l'étude consistera à faire le diagnostic de l'organisation et de son fonctionnement ainsi que des entreprises la composant ; à recueillir les propositions des opérateurs (managers et staff) ; et faire des propositions d'amélioration de leur performance. Cette étude doit déboucher sur un plan de renforcement de leurs capacités en termes d'organisation, d'équipements et d'outils de gestion (fiches de routage par exemple).
- c. A Sèmè-Podji, l'étude consistera à : (i) faire le diagnostic de la gestion des boues des latrines familiales dont celles réalisées dans le cadre du projet ECOSAN mis en œuvre dans la commune de 2005 à 2008 par le CREPA ; (ii) proposer des actions de renforcement des capacités de ces opérateurs pour les rendre plus efficaces et améliorer leurs revenus à travers éventuellement la valorisation des boues collectées.

Activité 1.2. : Renforcer les capacités des opérateurs de collecte :

- a. Collecteurs mécaniques dans le Grand-Nokoué : les membres de l'USV (y compris les entreprises dirigées éventuellement par des femmes) seront formés pour améliorer leurs prestations. Ils seront également dotés d'outils appropriés d'exploitation et de gestion des engins (fiches de routage). De même les capacités de l'USV seront renforcées (aspects organisationnel, financier, juridique, gestion administrative et financière, plan d'action pour la prise en charge de la résolution des principaux problèmes dans le maillon de collecte et transport).
- b. Collecteurs manuels de Sèmè-Podji : les opérateurs de collecte manuelle recensés à Sèmè-Podji seront formés, organisés et équipés pour améliorer leur prestation et leur revenu à travers la valorisation des matières collectées.

Composante 2 : Amélioration du service de traitement des boues à Sèmè-Podji à travers le partenariat public-privé

Activité 2.1. Réaliser les études techniques pour la réhabilitation de la station de traitement et de valorisation: Il s'agit de l'avant-projet sommaire (APS), de l'étude d'impact environnemental et social, de l'avant-projet détaillé (APD), du dossier d'appel d'offres pour les travaux et équipements d'exploitation, du plan de gestion financière et du plan de formation du personnel d'exploitation. L'APS doit déboucher sur une proposition d'options technologiques de traitement des boues (épandage sur lit de séchage ou sur lit planté ou bio-digester, avec production de gaz, etc.).

Sur le plan environnemental, une attention particulière doit être portée à l'accessibilité permanente de la station en toute saison (notamment en saison pluvieuse), la préservation du littoral contre la pollution par les rejets de la station, et à la réutilisation des produits du traitement des boues (compost et fraction liquide des boues traitées).

Les rapports seront mis à la disposition du GIE (SIBEAU/AGETUR¹⁰) qui se chargera de réaliser intégralement les travaux avec les ressources financières qu'il mobilisera.

Activité 2.2 : Assurer les travaux de réhabilitation de la station de traitement et de valorisation :

- a. Sur la base des documents techniques préparés en amont avec le financement de la FAE, les travaux de réhabilitation de la station seront réalisés par une entreprise privée, recrutée selon les procédures du GIE (SIBEAU/AGETUR) qui en assure le financement ;
- b. Le contrôle des travaux sera assuré par le consultant ayant conduit les études techniques, et financé par la FAE.

Activité 2.3 : Créer la structure de gestion entre la Mairie de Sèmè-Podji et le GIE SIBEAU/AGETUR. La convention de PPP, précisant les responsabilités de chaque partenaire, et devant être signée avant le premier décaissement, précisera le rôle et les responsabilités de chaque partenaire : financement des études, contrôle des travaux et assistance au démarrage de l'exploitation (formation du personnel, tests de traitement et de valorisation des boues) par la Mairie ; financement de l'exécution des travaux par le GIE (SIBEAU/AGETUR). Cette convention doit également entrevoir la constitution par lesdits partenaires d'une structure de gestion de la station au plus tard à la fin des travaux de construction de la station. La

¹⁰ Voir annexes 9 et 10 présentant ces deux sociétés

participation de chaque partie au capital de cette structure sera proportionnelle à sa contribution à la reconstruction de la station (travaux + études techniques d'exécution + contrôle + mise en service de la station)¹¹. Dans cette perspective, les parties seront assistées par un conseiller juridique dès l'entrée en vigueur du projet en vue de confirmer la nature de la structure, préciser le planning des activités pour sa création et contribuer par la suite à la mise en œuvre dudit planning.

Activité 2.4 : Assurer le traitement des boues transportées à la station réhabilitée : Dès l'achèvement des travaux de réhabilitation, des essais de traitement devant permettre d'obtenir de bons rendements seront effectués sous la conduite d'un consultant expérimenté et au terme desquels un manuel d'exploitation et de maintenance sera élaboré. Le personnel d'exploitation sera aussi formé et supervisé tout au long de la période des essais de manière à favoriser une bonne maîtrise du fonctionnement de l'usine dans le long terme.

Composante 3 : Valorisation des produits de traitement

Activité 3.1 : Assurer l'étude du marché des produits du traitement des boues (compost et eaux traitées) et de la stratégie de leur commercialisation. Il s'agit de faire l'état des lieux des débouchés potentiels de ces produits dans le Grand-Nokoué : Quels sont les besoins ? Qui sont les usagers potentiels ? Quels sont les coûts pratiqués pour les produits similaires (engrais minéral, amendements organiques traditionnels, etc.). Sur la base de ces informations, une stratégie de marketing sera développée par un consultant.

Activité 3.2 : Mener des tests de valorisation et d'utilisation des produits de traitement et la formation des exploitants de la station : Des tests de production de compost seront conduits avec l'appui d'un consultant spécialisé de manière à aboutir à la fin à un protocole de production de compost de qualité, aussi compétitif que la fiente de volaille qui coûte 36 euros la tonne, alors que les autres types d'amendements (bouse de vache, crotte de porc) coûtent 2 fois moins cher. De même, des tests de réutilisation du compost seront conduits avec l'appui d'un consultant spécialisé. Un protocole d'utilisation du compost (dosage selon les types de speculation, la nature du sol, la saison, etc.) sera élaboré au terme des essais.

Activité 3.4 : Mettre en œuvre le plan de marketing des produits : L'objectif est de susciter des débouchés pour les produits issus du traitement des boues de vidange et de favoriser des ressources financières additionnelles qui devront permettre de réaliser l'objectif de réduction des coûts du service sur toute la chaîne de gestion des boues. Le plan de marketing développé lors des études de marché doit s'appuyer sur divers médias (radios locales, affiches, distribution d'échantillons aux maraîchères (au moins 50 %) et maraîchers, parcelles de démonstration, mise en place éventuel de kiosques à compost en divers points stratégiques de l'agglomération dont au moins 50 % gérés par des femmes, packaging attractif susceptible d'être distribué et exposé au niveau des supermarchés, etc.).

Activité 3.5 : Commercialiser le produit en assurant la distribution dans les lieux de vente et chez les consommateurs potentiels. En effet, cette stratégie permet de lever cette contrainte majeure au débouché du compost qu'est le transport. Un véhicule camionnette (4x4 simple cabine) sera acquis pour cette activité. Il pourra être optimisé en assurant les besoins de transport de la cellule de coordination du projet.

Activité 3.6 : Assurer l'audit financier des activités de la station réhabilitée. Cette activité vise à faire le bilan financier de la première année d'activité de la station réhabilitée et

¹¹ La part de la mairie dans cette structure commune est estimée entre 8 à 15%. Ce ratio sera confirmé par des évaluations financières plus poussées lors des études.

permettre à la structure de gestion de la station de tirer les enseignements et les mesures idoines pour une gestion durable.

Composante 4 : Gestion du projet

Activité 4.1 : Mettre en place les organes de mise en œuvre du projet. Il s'agit :

- *Du comité de pilotage du projet.* Ce comité est constitué par les membres du PPP et du Coordonnateur et est présidé par le Maire de Sèmè-Podji.
- *De l'unité de coordination du projet,* composé d'un coordonnateur, spécialisé dans la gestion des boues de vidange, d'un assistant administratif et d'un chauffeur, basée à la Mairie de Sèmè-Podji.
- *De la maîtrise d'ouvrage déléguée de la gestion financière et des acquisitions.* L'AGETUR-SA, membre du PPP et de la future entreprise commune de gestion de la station, est retenue pour assurer cette fonction. C'est une société anonyme qui a un partenariat de plus de 22 ans avec les cabinets et experts spécialisés au Bénin, mais également avec les bailleurs de fonds tels que la BAD, la Banque Mondiale, la BOAD, l'Union Européenne, l'AFD, l'ACDI, la KFW et diverses agences de coopération bilatérale, et les institutions publiques béninoises que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les associations de quartier, etc. (annexe 10).

Activité 4.2 : Capitaliser les informations sur ces maillons : Cette activité consiste à collecter et à analyser les informations techniques et scientifiques sur les différents maillons de la filière de gestion des boues de vidange de manière à contribuer à l'amélioration des connaissances en matière de conception, de mise en œuvre et d'exploitation de station de traitement et de valorisation des boues de vidange. En outre, cette activité permet de contribuer au renforcement des capacités des structures de formation universitaire dans le domaine de la gestion des boues de vidange. Elle sera déroulée en appui aux travaux de recherche d'étudiantes (au moins 50 %) et d'étudiants dans le cadre de leur mémoire de fin d'étude universitaire de niveau master.

Activité 4.3 : Organiser les rencontres de partage d'information. Au cours de ces rencontres, les principaux acteurs du secteur seront conviés : administration centrale, administration déconcentrée, association des communes du Bénin, instituts de formation et de recherche, ONG, société civile, etc.

2.6 GESTION DES RISQUES

Les risques et leurs mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Risques identifiés et mesures préconisées leur gestion

| Risque | Mesure d'atténuation |
|--|---|
| Inefficacité des autres sous-secteurs de l'assainissement (déchets solides, hygiène, etc.) | Sensibilisation des autres acteurs de l'assainissement au cours des différentes rencontres nationales sur l'assainissement |
| Mésentente entre la mairie d'une part et le secteur privé d'autre part sur les termes de la convention devant les lier | Une assistance juridique sera assurée aux parties pour les négociations relatives à la création de la structure de gestion et d'exploitation de la station. |
| Non-mobilisation du co-financement des partenaires privés SIBEAU/AGETUR-SA | La libération des fonds nécessaires au financement des activités liées au contrôle des travaux et à l'exploitation de la station sera contingentée à la mobilisation de 100 % du budget pour les travaux Lors de l'atelier du lancement du projet, les partenaires techniques et financiers seront sensibilisés pour appuyer la mobilisation des moyens complémentaires |
| Conditions financières du prêt peu favorables (taux d'intérêt élevé) | Transfert partielle du gain sur les coûts du transport au niveau du traitement |
| Abus résultant du monopole du traitement des BV dans le Grand-Nokoué | Exécution du projet de STBV d'Abomey-Calavi et de 2 autres du PUGEMU Implication dans les études et les activités du projet des départements ministériels compétents (Ministère de l'Environnement ; Ministère en charge de l'assainissement, Ministère de la Santé, etc.) |
| Mauvaise qualité des rapports d'études | Choix des consultants basé à 80 % sur la qualité et à 20 % sur le coût |
| Mauvaise qualité des travaux | Choix d'entreprise qualifiée Contrôle des travaux par un consultant qualifié |
| Indisponibilité de la station pour raison climatique (inondation) | Intégrer des mesures de protection dans les prescriptions techniques des travaux |
| Mauvaise performance de traitement | Assistance par un expert pendant les premiers mois de fonctionnement pour définir le protocole d'exploitation adéquat et la formation du personnel |
| Risques de mévente ou absence de débouchés pour les produits | Mise en œuvre d'une stratégie de marketing Des tests pour déterminer un protocole de production de compost de qualité au moins comparable à celles des amendements organiques les plus prisés (fiente de poule) Formation des exploitants en production de compost de qualité Des tests seront également menés pour déterminer, en fonction des spéculations et de la nature des sols, les modes d'emplois les plus appropriés |

2.7 COÛTS DU PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

2.7.1. Le coût global du projet est de 5'351'600 euros dont 1'110'300 euros comme contribution de la FAE, soit 20,7 % du cout global du projet. Ces fonds de la FAE serviront à l'acquisition de biens (31'500 euros), l'acquisition de services de consultants (971'900 euros), la formation et le partage d'information (36'000 euros), le fonctionnement de la cellule de coordination (18'000 euros) et à une dotation aux imprévus (52'900 euros). Le bénéficiaire contribue, à hauteur de 72'000 euros, à la prise en charge des frais de fonctionnement (bureaux, eau, électricité, etc.).

2.7.2. Le GIE (SIBEAU/AGETUR) assure l'intégralité des coûts de travaux de construction de la station de traitement et valorisation des boues (3'600'000 euros) ainsi que les frais de gestion (367'200 euros).

2.7.3. Les coûts sont synthétisés au tableau 2 et détaillés en annexe 1.

Tableau 2 : Coûts estimatifs du projet par composante (EURO)

| N° | Composante | Total | FAE | Mairie | GIE |
|----|---|------------------|------------------|---------------|------------------|
| 1. | Amélioration de la collecte et du transport | 264'000 | 264'000 | - | - |
| 2. | Amélioration du traitement à travers le PPP | 3'874'000 | 274'000 | | 3'600'000 |
| 3. | Valorisation des produits de traitement des boues | 225'000 | 225'000 | - | - |
| 4. | Gestion du projet + Partage | 773'600 | 294'400 | 72'000 | 367'200 |
| | Imprévu | 254'800 | 52'900 | - | 201'900 |
| | Total | 5'351'400 | 1'110'300 | 72'000 | 4'169'100 |
| | Ratio | | 20,7 % | 1,3 % | 77,9 % |

Tableau 3 : Coûts estimatifs du projet par catégories de dépenses (EURO)

| N° | Catégorie | FAE | Mairie | GIE | Total |
|----|-------------------------|------------------|---------------|------------------|------------------|
| 1 | Travaux | - | - | 3'600'000 | 3'600'000 |
| 2 | Biens | 31'500 | - | - | 31'500 |
| 3 | Services de consultants | 971'900 | - | 367'200 | 1'339'100 |
| 4 | Formation | 36'000 | | - | 36'000 |
| 5 | Fonctionnement | 18'000 | 72'000 | - | 90'000 |
| | Total hors imprévu | 1'057'400 | 72'000 | 3'967'200 | 5'096'600 |
| | Imprévu | 52'900 | - | 201'900 | 254'800 |
| | TOTAL | 1'110'300 | 72'000 | 4'169'100 | 5'351'400 |

3 MISE EN ŒUVRE

3.1 BÉNÉFICIAIRE DU DON

Le **Bénéficiaire du Don** est la Mairie de Sèmè-Podji qui est le Maître d'Ouvrage du Projet. Dans la mesure où les ressources financières de la Mairie constituent des fonds publics, L'accord de Don sera signé par le Ministère de l'Economie et des Finances. Par un accord de rétrocession, le Ministère mettra ces fonds à la disposition de la Mairie de Sèmè-Podji. Cet accord indiquera la(les) personne(s) habilitée(s) à effectuer les retraits à la Banque et précisera clairement le nombre et/ou la combinaison de signatures devant figurer sur toute demande de décaissement à la Banque. L'accord de rétrocession constituera une conditionnalité du premier décaissement.

3.2 MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le cadre de mise en œuvre est constitué des organes suivants :

3.2.1. Le **comité de pilotage** présidé par la Mairie et comprenant les membres du GIE SIBEAU-AGETUR et le coordonnateur. Le Comité de Pilotage est chargé de donner les orientations générales, d'approuver les budgets et les comptes, ainsi que les termes de référence pour les études à mener et les rapports techniques et financiers du projet.

3.2.2. La **Maîtrise d'Œuvre** du projet est assurée par la Mairie. A ce titre, elle est chargée de la coordination des activités entièrement financées par la FAE. Compte tenu des insuffisances en ressources humaines et financières et en passation de marché de la Mairie de Sèmè-Podji, elle sera assistée par une unité de coordination composée d'un coordonnateur, spécialisé dans la gestion des boues de vidange, d'un assistant administratif et d'un chauffeur. L'unité de coordination sera chargée de la préparation des programmes d'activité, l'initiation des termes de référence des consultants (à valider par le comité de Pilotage), la préparation et l'organisation des réunions et l'élaboration des rapports d'activités concernant l'ensemble des composantes du projet (termes de référence en annexe 2).

3.2.3. La **Maîtrise d'ouvrage déléguée** est assurée par AGETUR-SA. Elle est par conséquent l'agence d'exécution de la quasi-totalité des activités de gestion financière et d'acquisition, hormis celles relatives au recrutement des personnels et au fonctionnement de l'unité de coordination. L'AGETUR SA exécutera sa mission sur la base d'un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée qu'elle signera avec la Mairie de Sèmè-Podji. Membre du PPP, l'AGETUR SA cumule depuis plus de 22 ans de nombreuses expériences de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée avec la plupart des bailleurs de fonds internationaux dont le projet de pavage du tronçon Ciné Okpè Oluwa/Fifadji financé par la BAD dans la ville de Cotonou. Pour l'acquisition des biens, son personnel est régulièrement mis à niveau grâce aux formations en passation des marchés, notamment sur les procédures de la Banque Mondiale et de la BAD. Elle dispose également d'un système de gestion administrative, financière et comptable fiable, à même d'assurer l'enregistrement correct et exhaustif de toutes les transactions, et permettre la préparation régulière et fiable des états financiers, et d'une organisation administrative qui permette des audits interne et externe acceptables pour la FAE/BAD. L'annexe 10 donne une présentation plus détaillée de l'évaluation des capacités de gestion de l'AGETUR-SA.

3.3 CALENDRIER D'EXECUTION

3.3.1. La réalisation du Projet est prévue sur une période de 36 mois, à partir de l'approbation du don (annexe 8). Un planning détaillé sera établi à partir de la date de signature de l'accord de don et soumis pour non objection à la Banque.

3.4 PLAN DE PERFORMANCE

3.4.1. La supervision de l'exécution du projet suivra le modèle de Gestion axée sur les Résultats. La matrice du cadre logique provisoire du projet indique les effets, les produits ainsi que les indicateurs de performance. Un système de suivi évaluation sera mis en place au démarrage du projet.

3.4.2. Les principaux indicateurs de performance du Projet sont les produits livrables selon le tableau 4.

Tableau 4 : Plan de performance global du projet

| LIVRABLES | ECHEANCIER |
|---|------------|
| Formalisation du PPP entre la Mairie de Sèmè-Podji et le GIE (SIBEAU-AGETUR) | M0-1 |
| Signature de l'accord de don | M0 |
| Signature de l'accord de rétrocession entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la Mairie de Sèmè-Podji | M0 |
| Signature de la Convention MOD | M0+1 |
| Mise en place du comité de pilotage + Validation TDR coordonnateur | M0+1 |
| Ouverture du Compte Spécial | M0+2 |
| Recrutement du coordonnateur | M0+2 |
| Premier décaissement | M0+2 |
| Mise en place du système de suivi des indicateurs de performance | M0+2 |
| Validation des TDR des différentes études | M0+2 |
| Lancement du projet | M0+3 |
| Etudes Collecte et transport des boues et réhabilitation de la station | M0+12 |
| Renforcement de l'USV et des vidangeurs informel de Sèmè-Podji | M0+24 |
| Travaux de reconstruction de la station | M0+24 |
| Création de l'entreprise commune aux membres du PPP pour la gestion de la station | M0+24 |
| Essais d'exploitation station réhabilité+ Manuel d'exploitation+ Formation en traitement | M0+30 |
| Essais de compostage + Manuel de production de compost + Formation en compostage | M0+30 |
| Etudes test réutilisation des boues de vidange et Mode d'emploi des produits | M0+30 |
| 2 ^{ème} atelier national d'échange et de partage | M0+24 |
| Etudes de marché des produits et du plan de marketing | M0+15 |
| Exécution du plan de marketing des produits | M0+36 |
| Audit financier de la station | M0+36 |
| Capitalisation des informations sur la collecte et transport et sur le traitement/valorisation | M0+34 |
| 3 ^{ème} atelier national d'échange et de partage | M0+36 |

3.5 DISPOSITION DE PASSATION DES MARCHES

3.5.1. Les acquisitions de travaux, de biens et de services de consultants, financées sur les ressources de la FAE, se feront conformément aux règles et procédures de la Banque pour l'acquisition des biens et travaux ou, selon le cas, aux règles et procédures de la Banque pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012), en utilisant, lorsque cela s'impose, les dossiers-type d'appel d'offres (DTAO) appropriés de la Banque. Les dispositions relatives aux acquisitions sont résumées dans le tableau 5.

Tableau 5 : Dispositions relatives à l'acquisition des travaux, biens et services (en euros)

| N° | Catégorie | AOI | AON | Autres* | Liste restreinte | Non financé par FAE | Total |
|-----------|--|-----|-----|-------------------------|-------------------------|---------------------|-----------------------------|
| 1. | Travaux | | | | | | |
| 1.1 | Travaux + Equipements d'exploitation de la station de traitement valorisation | - | - | - | - | 3'600'000 | 3'600'000 |
| | Total | - | - | - | - | 3'600'000 | 3'600'000 |
| 2. | Biens | | | | | | |
| 2.1 | Véhicule 4x4 simple cabine (transport et livraison produits valorisés) | - | - | 23'000[23'000] | - | - | 23'000[23'000] |
| 2.2 | Mobiliers de bureau | - | - | 3'000[3'000] | - | - | 3'000[3'000] |
| 2.3 | Fournitures de bureaux et consommables | - | - | 1'500[1'500] | - | - | 1'500[1'500] |
| 2.4 | Equipements collecteurs manuels de Sèmè-Podji | | | 4'000[4'000] | | | 4'000[4'000] |
| - | Total | - | - | 31'500[31'500] | - | - | 31'500[31'500] |
| 3. | Services de consultants | | | | | | |
| 3.1 | Etudes amélioration de la collecte et du traitement des boues dans le Grand-Nokoué | - | - | - | 570'000[570'000] | - | 570'000[570'000] |
| 3.2 | Etude marché, stratégie de commercialisation des produits, évaluation financière de la filière | - | - | - | 140'000[140'000] | - | 140'000[140'000] |
| 3.3 | Capitalisation des informations | - | - | 30'000[30'000] | - | - | 30'000[30'000] |
| 3.4 | Audit financier | | | | 11'000[11'000] | | 11'000[11'000] |
| 3.5 | Recrutement coordonnateur | - | - | - | 90'000[90'000] | - | 90'000[90'000] |
| 3.6 | Recrutement assistant administratif | - | - | - | 12'600[12'600] | - | 12'600[12'600] |
| 3.7 | Recrutement d'un chauffeur | | | | 7200[7200] | | 7200[7200] |
| 3.8 | Recrutement maître d'ouvrage délégué | - | - | 96'100[96'100] | - | 367'200 | 463'300[96'100] |
| 3.9 | Assistance juridique pour la création de l'entreprise commune aux membres du PPP pour l'exploitation de la station | | | | 15'000[15'000] | | 15'000[15'000] |
| - | Total | - | - | 126'100[126'100] | 845'800[845'800] | 367'200 | 1'339'100[971'900] |
| 4. | Formation | | | | | | |
| 4.1 | Atelier de partage | - | - | 33'000[33'000] | - | - | 33'000[33'000] |
| 4.2 | Comité de pilotage | | | 3'000[3'000] | | | 3'000[3'000] |
| - | Total | - | - | 36'000[36'000] | - | - | 36'000[36'000] |
| 5. | Fonctionnement | | | | | | |
| 5.1 | Communication (courrier, téléphone, email, transport local) | - | - | 18'000[18'000] | - | - | 18'000[18'000] |
| 5.2 | Local, sécurité, secrétariat, électricité, eau, etc. | - | - | - | - | 72'000 | 72'000 |
| - | Total | - | - | 18'000[18'000] | - | 72'000 | 90'000[18'000] |
| | Total hors imprévu | - | - | 207'600[207'600] | 849'800[849'800] | 4'039'200 | 5'096'600[1'057'400] |
| | Imprévu | - | - | 10'380[10'380] | 42'520[42'520] | 201'900 | 254'800[52'900] |
| | TOTAL | - | - | 217'980[217'980] | 892'320[892'320] | 4'241'100 | 5'351'400[1'110'300] |

La liste restreinte s'applique à l'utilisation des consultants uniquement.

*« Autre » renvoie à la consultation de fournisseurs et marché de gré à gré.

Les chiffres entre crochets [] sont les montants financés par la FAE

3.5.1 Biens

3.5.1.1. Les marchés suivants seront acquis par consultation de fournisseurs : un véhicule pickup (23'000 euros), du mobilier de bureau (3'000 euros) et des fournitures et consommables de bureau (1'500 euros), équipements pour les collecteurs manuels de Sèmè-Podji (4'000 euros). Ce mode d'acquisition se justifie par la présence en nombre suffisant de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers qualifiés pour garantir des

prix compétitifs ; par ailleurs, ces types de biens sont disponibles dans le commerce au niveau national.

3.5.2 Services

3.5.2.1. Les acquisitions des services de consultants pour la réalisation des missions suivantes s'effectueront sur la base d'une liste restreinte de bureaux d'études et la procédure de choix sera celle de la sélection fondée sur la qualité et le coût (SFQC) :

- Etudes et formation des acteurs pour l'amélioration de : (i) la collecte des boues de vidange dans le Grand-Nokoué, (ii) le traitement et valorisation à la station de Sèmè-Podji (570'000 euros) ;
- Etude du marché des eaux traitées et du compost et élaboration d'une stratégie de leur commercialisation, mise en œuvre du plan de marketing, les essais d'utilisation du compost et l'évaluation financière de l'exploitation de la station, les coûts des services et les ressources communales (140'000 euros) ;
- L'audit financier de l'exploitation de la station réhabilitée (11'000 euros) ;
- Le conseil juridique en vue de la consolidation du PPP et de la création de la structure commune de gestion de la station (15'000 euros).

3.5.2.2. La gestion financière du projet et la passation des marchés seront confiées par entente directe à l'AGETUR-SA avec qui le Donataire (Mairie de Sèmè-Podji) signera une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour un montant global de 96'100 euros. Ce choix est dicté par le fait que l'AGETUR-SA est membre du PPP sur ce projet et l'évaluation indique qu'elle dispose d'une longue expérience en matière de maîtrise d'ouvrage déléguée au Bénin (Annexe 10).

3.5.2.3. Dans le cadre de l'exécution du projet, le Donataire devra recruter un coordonnateur (90'000 euros) qui sera chargé de la coordination de la mise en œuvre du Projet, la préparation des réunions du comité de pilotage et l'élaboration des rapports d'activités relatifs à l'ensemble des composantes du projet. Il sera appuyé par un assistant administratif (12'600 euros) et un chauffeur (7'200 euros). Ces recrutements seront faits en conformité avec les règles et procédures de la Banque en matière de recrutement de consultant individuel.

3.5.2.4. Pour la capitalisation des informations, le marché sera attribué par entente directe au Centre Béninois de Recherche Scientifique et Technique (CBRST) pour un montant estimé à 30'000 euros. En effet, le CBRST, créé en 1992 par décret présidentiel, est responsable de l'inventaire du potentiel scientifique et technique national et de la mise en place coordonnée des programmes de recherche. Il centralise et répartit les moyens, en particulier les crédits, mis à sa disposition pour l'exécution de projets et programmes de recherche. Il centralise et assure la publication des résultats de recherche au niveau national.

3.5.2.5. Pour les prestations de service dont les coûts estimés sont égaux ou supérieurs à 200'000 UC pour les cabinets de consultants, le Maître d'Ouvrage Délégué devra procéder à la publication des avis à manifestation d'intérêt sur UNDB online, sur le site internet de la Banque et dans la presse nationale. Pour les contrats estimés à moins de 200'000 UC, le Maître d'Ouvrage Délégué peut limiter la publication de l'avis à manifestation d'intérêt aux journaux nationaux et régionaux. Cependant, la possibilité de participer au processus de sélection sera donnée à tout consultant étranger éligible qui aura manifesté son intérêt pour fournir les services sollicités.

3.5.3 Fonctionnement et Formation

3.5.3.1. Les acquisitions de services divers liés au fonctionnement de l'organe d'exécution (18'000 euros), à la tenue des réunions du comité de pilotage (3'000 euros) et à l'organisation des ateliers de partage et d'échanges d'informations (33'000 euros) s'effectueront par consultation de fournisseurs pour des montants équivalents ou supérieurs à 500 euros. Pour des montants inférieurs à ce seuil, les acquisitions s'effectueront sur la base d'entente directe.

3.5.4 Note d'Information Générale sur les Acquisitions

3.5.4.1. Le texte de la Note d'Information Générale sur les Acquisitions sera convenu avec le Donataire et sera publié sur le site internet de la Banque et dans UNDB online, après l'approbation par la FAE de la proposition de don.

3.5.5 Procédures de revue

3.5.5.1. Les documents suivants sont soumis à la revue et à l'approbation de la Banque avant leur publication : (i) Avis d'appel d'offres ; (ii) Avis à manifestation d'intérêts ; (iii) Dossiers d'appel d'offres ou Demandes de propositions aux consultants ; (iv) Demandes de cotations ; (v) Listes restreintes ; (vi) Rapport d'évaluation des offres incluant les recommandations relatives à l'attribution des marchés des biens et travaux ; (vii) Rapport d'évaluation des propositions techniques des consultants ; (viii) Rapport d'évaluation des propositions financières des consultants, incluant les recommandations relatives à l'attribution du marché ; (ix) Projets de contrat s'ils sont modifiés et différents des projets de contrat figurant dans les dossiers types d'appel d'offres.

3.5.6 Revue à posteriori

3.5.6.1. Pour permettre une accélération de l'exécution du projet, la procédure de revue à posteriori sera utilisée pour des montants de contrats estimatifs de moins de 15'000 euros autre que l'entente directe ainsi que les acquisitions qui seront effectuées conformément aux procédures nationales. Le Maître d'Ouvrage Délégué conservera tous les documents y afférant, pendant l'exécution du Projet pour les revues périodiques par les missions de supervision et d'audit de la Banque et jusqu'à deux ans après la date de clôture du protocole de don. Ces documents devront inclure, sans pour autant y être limité, les dossiers de consultation, l'analyse des diverses propositions et recommandations d'attribution de marché, et l'original du marché signé, pour l'examen de la Banque ou de ses consultants.

3.5.7 Législation et réglementation nationales

3.5.7.1. Il ressort de l'évaluation des procédures nationales de passation des marchés du Bénin que le système et les procédures nationaux de passation de marchés sont, pour une large part, conformes aux standards internationaux et aux procédures et politique de la Banque. Cependant, quelques divergences par rapport aux règles et procédures de la FAE ont été relevées qui sont les suivantes : (i) l'absence de règles régissant la participation des entreprises publiques, (ii) des divergences de règles quant aux critères d'éligibilité, (iii) l'absence de dispositions indiquant clairement que le marché est attribué au soumissionnaire dont l'offre est jugée conforme pour l'essentiel aux dispositions du dossier d'appel d'offres et évaluée la moins disante. Ces divergences devront être prises en considération dans les documents de consultation qui seront élaborés par le Maître d'Ouvrage Délégué. En outre, elles seront prises en considération dans la lettre d'accord qui sera signée entre la FAE et le Donataire.

3.5.8 Organes d'exécution

3.5.8.1. La maîtrise d'ouvrage du Projet sera assurée par la Mairie de Sèmè-Podji qui mettra en place l'unité qui l'assistera dans la coordination des activités entièrement financées par la FAE. Elle procédera au recrutement du personnel de l'unité de coordination qui sera pris en charge sur les fonds de la FAE.

3.5.8.2 La gestion financière du Projet sera assurée par l'AGETUR-SA à travers une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qu'elle signera avec la Mairie de Sèmè-Podji. En effet, l'évaluation des capacités de l'AGETUR-SA (annexe 6) a démontré qu'elle disposait d'un système de gestion administrative, financière et comptable fiable permettant d'assurer l'enregistrement correct et exhaustif de toutes les transactions et permettre la préparation régulière et fiable des états financiers, sauvegarder les actifs du projet. Par ailleurs, l'AGETUR-SA possède une organisation administrative qui permet les audits interne et externe acceptables pour la BAD/FAE.

3.5.8.3. L'AGETUR-SA sera chargée de l'acquisition des biens, travaux et services de consultants et services de formation du projet, hormis celles relatives au personnel de l'unité de coordination du projet sise à la Mairie. Les ressources, capacités, expertise et expérience de l'AGETUR ont été analysées et jugées suffisantes pour entreprendre les activités de passation des marchés requises dans le cadre de ce projet. En effet, cette structure a une bonne expérience des procédures nationales de passation de marchés et a également assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée de projets financés notamment par la Banque mondiale et la BAD. Ses capacités seront renforcées pour une bonne maîtrise et mise à jour de la connaissance des procédures BAD à travers les missions de supervision de la FAE.

3.5.9 Plan de passation des marchés

3.5.9. La Banque examinera les dispositions prises par le Maître d'Ouvrage Délégué pour la passation des marchés dans le cadre du Plan de passation des marchés, pour s'assurer de leur conformité avec le protocole de don et ses Règles en la matière. Le Plan de passation des marchés couvrira une période initiale d'au moins 18 mois. Le Maître d'Ouvrage Délégué mettra à jour ledit plan tous les ans ou selon le besoin, mais toujours sur les 18 mois suivants de la durée de mise en œuvre du projet. Toute proposition de révision du Plan de passation des marchés sera soumise à la Banque pour approbation préalable.

3.6 MODALITES DE DECAISSEMENT

3.6.1.1. Deux modes de décaissement ont été choisis pour la mise à disposition des ressources du Projet : le paiement direct pour les contrats de service de montant supérieur à 23'638¹² euros, et le compte spécial pour payer les dépenses de gestion courante du Projet et les contrats de montant inférieur ou égal à 23'638 euros.

3.6.2. Pour les décaissements des fonds de roulement du Don, la Mairie, maître d'ouvrage, ouvrira un compte spécial dans une banque commerciale qui sera géré par délégation sous la signature conjointe du Coordonnateur et de l'AGETUR, conformément aux règles et procédures de décaissement de la Banque. La Mairie devra soumettre à la Banque les références bancaires du compte spécial, ainsi que les noms des personnes habilitées à effectuer des retraits sur ledit compte. La transmission de ces documents constitue une conditionnalité du premier décaissement.

¹² Soit 20'000 UC

3.6.3. Un deuxième compte bancaire sera ouvert pour recevoir les participations des membres du GIE SIBEAU-AGETUR destinées à financer les travaux. Les modalités de fonctionnement de ce compte relèvent des procédures de gestion du GIE.

3.6.4. Une formation sur les procédures d'acquisition, de décaissement et de gestion financière sera donnée par les spécialistes de la Banque au personnel financier et comptable de l'AGETUR lors du lancement du Projet.

Tableau 6: Calendrier prévisionnel de décaissement de la contribution de la FAE (Euro)

| N° | Catégorie | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Total |
|----|---------------------------|----------------|----------------|---------------|------------------|
| 1 | Travaux | | | | |
| 2 | Biens | 31 500 | | | 31 500 |
| 3 | Services de consultants | 297 900 | 625 000 | 49 000 | 971 900 |
| 4 | Formation | 13 000 | | 23 000 | 36 000 |
| 5 | Fonctionnement | 6 000 | 6 000 | 6 000 | 18 000 |
| | Total hors imprévu | 348 400 | 631 000 | 78 000 | 1 057 400 |
| | Imprévu | | | | 52 900 |
| | TOTAL | | | | 1 110 300 |

3.7 GESTION FINANCIERE

3.7.1. La comptabilité du Projet sera tenue suivant les règles et principes du système comptable de l'OHADA (SYSCOHADA) compatibles avec les normes internationales, et en vigueur dans les pays membres de l'OHADA dont le Bénin. Elle devra comprendre les modules budgétaire, analytique et général. Le programme de travail et budget annuel (PTBA) du projet seront soumis pour approbation au Comité de Pilotage au plus tard au mois de décembre de l'année précédant l'exercice budgétaire concerné.

3.7.2. Toutes les opérations financières du projet (Ressources et dépenses) seront traitées sur le logiciel de gestion de projet de l'AGETUR. Toutes les pièces justificatives des opérations seront conservées par l'AGETUR et devront être accessibles pour les audits commis par la Banque et les missions de supervision de la Banque. Le contrôle interne du projet sera basé sur le manuel de procédures administrative, financière et comptable de l'AGETUR.

3.7.3. L'AGETUR produira semestriellement des états d'exécution budgétaire à soumettre au Comité de Pilotage pour approbation et à la Banque pour le suivi de l'exécution du Projet.

3.7.4. A la fin de chaque exercice, l'AGETUR produira des états financiers composés du bilan, du tableau des emplois et ressources, de l'état d'exécution annuelle du budget et des notes et annexes sur les principes comptables appliqués, les soldes des principaux comptes, les états justificatifs des soldes et les états d'inventaire physique des immobilisations et valeurs du Projet.

3.7.5. Les états financiers produits seront soumis à l'examen d'un auditeur indépendant, dont les termes de référence et la procédure de recrutement seront conformes à ceux de la Banque et prendront en compte les spécificités des audits des opérations de la FAE. Ainsi, L'auditeur sera recruté par la FAE pour toute la durée du Projet, soit trois ans. Les TDR seront élaborés sur la base du modèle-type des TDR des audits des projets financés par la Banque. La liste restreinte des auditeurs ainsi que les TDR devront être approuvés par la Banque. Les rapports d'audit (un à mi-parcours et un à la clôture du projet) seront transmis à la Banque par les auditeurs. Le rapport d'audit de clôture devra parvenir à la Banque au plus tard 6 mois après la clôture du projet (date limite du dernier décaissement).

3.8 CONDITIONNALITES

3.8.1. Ce financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de don et à la satisfaction des conditions préalables au décaissement du don, à savoir:

- a. Entrée en vigueur de l'accord de don: L'accord de don entrera en vigueur à sa signature par la Banque et le Bénéficiaire du don.
- b. Conditions préalables au premier décaissement : Le décaissement du don est subordonné à l'entrée en vigueur de l'accord de don et à la communication à la Banque des preuves suivantes :
 - i. La signature de l'accord de rétrocession du don par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
 - ii. La preuve du recrutement du coordonnateur ;
 - iii. La preuve de la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sèmè-Podji et l'AGETUR-SA ;
 - iv. La preuve de l'ouverture du compte spécial auprès d'une banque acceptable par la Banque ;
 - v. La preuve de la création d'un Groupement d'Intérêt économique (GIE) qui sera en charge de la gestion de la station des boues de vidange ;
 - vi. La preuve de la signature d'un accord de partenariat entre la Mairie de Sèmè-Podji et le GIE (SIBEAU/AGETUR) et dans lequel accord il est prévu la création d'une entreprise commune aux membres du PPP au plus tard à la fin des travaux de construction de la station en vue de son exploitation ;

3.8.2. Autres conditions:

- vii. Le GIE doit communiquer à la Banque, avant le commencement des travaux, la preuve de la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution des travaux de construction de la station de traitement des boues de vidange au plus tard 12 mois après la signature de l'accord de Don.

3.9 SUIVI-EVALUATION ET RAPPORTS

3.9.1. Un plan de suivi-évaluation du Projet sera mis en place par la coordination du projet en rapport avec le maître d'œuvre délégué (AGETUR) sur la base de la matrice du projet. Ce plan de suivi décrira et définira les indicateurs du projet, les outils de collecte, les méthodes et plans de collecte de données, le système de contrôle de la qualité des données, le tableau de suivi des indicateurs, le circuit d'information, le plan de diffusion des données et les activités de suivi et évaluation.

3.9.2. Le coordonnateur assurera, en collaboration avec l'AGETUR, la production des rapports d'activités mensuelle, trimestrielle et annuelle, et organisera les réunions de coordination et d'évaluation. Elle proposera au Maître d'ouvrage les types de rapports avec les responsabilités, la périodicité de rédaction, les délais de transmission et les moyens ou méthodes de diffusion.

3.9.3. Les rapports intermédiaires des consultants seront transmis par le Maître d'Ouvrage Délégué au Coordonnateur du projet qui les présentera, accompagnés des éléments de suivi

administratif, financier et technique, au Comité de Pilotage. Ce comité évaluera les performances du projet, consignées dans un rapport transmis par le Coordonnateur aux différents partenaires.

3.9.4. La supervision et le suivi des activités du projet au Siège et sur le terrain seront assurés par la FAE. Celle-ci entretiendra des correspondances régulières avec la Mairie de Sèmè-Podji, et procédera à l'examen diligent des Rapports d'Avancement Trimestriels (RAT) du bénéficiaire. La FAE pourra considérer à tout moment la nécessité d'entreprendre des missions de supervision de terrain. Un rapport de fin de Projet sera dressé par le Donataire, qui portera sur les activités réalisées et la situation financière du projet.

4 BÉNÉFICIAIRES DU PROJET

4.1 EFFICACITÉ ET EFFICACITÉ

4.1. L'efficacité de ce projet est liée à sa performance générale et à la possibilité d'atteindre les objectifs globaux et les résultats attendus, indiqués dans le cadre logique. L'efficacité et l'efficience du projet sont garanties par :

- i) la mise à disposition du maître d'ouvrage, bénéficiaire du Don, d'un expert en gestion des boues de vidange pour assurer la coordination des activités et dans le cadre du partenariat avec le secteur privé. Il déléguera la gestion financière ainsi que les affaires relatives aux acquisitions à l'AGETUR-SA ;
- ii) l'appui d'un comité de pilotage, composé des membres du PPP et du Coordonnateur, qui est l'organe décisionnel ;
- iii) la sélection de prestataires de service sur la base des procédures acceptables par la Banque en matière d'acquisition ;
- iv) le dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de performances et de supervision périodique par la FAE.

4.2 DURABILITÉ

4.2.1. Au regard des actions entreprises par les divers acteurs du secteur de la gestion des boues de vidange au Bénin, il ressort une volonté manifeste d'améliorer durablement la situation actuelle. Si dans le domaine de collecte et du transport, il est noté un essor des entreprises depuis 1999 (12 en 1999 à 45 en 2011), le maillon de traitement connaît, en revanche, beaucoup de difficultés. La mise en œuvre de ce projet permet aux acteurs béninois de disposer d'un modèle approprié de PPP et des données de référence pour les futurs projets.

4.2.2. Le modèle de PPP pour le financement du projet ainsi que les ateliers de partage permettront d'inspirer les autres collectivités et le secteur privé pour promouvoir la gestion durable des boues dans leurs localités respectives.

4.2.3. Le service de collecte/transport et de traitement des boues dans le Grand Nokoué est actuellement facturé aux ménages à 44'500 FCFA dont 29'169 FCFA pour une distance moyenne de 31 km environ dans la zone, soit approximativement 941 FCFA/km. En mettant en œuvre une politique de décentralisation des stations de traitement, entraînant une distance moyenne de transport de 20 km, la baisse sur le coût service actuel serait de l'ordre de 28'900 FCFA, soit 35% du tarif actuel.

4.2.4. Les recettes annuelles prévisionnelles, résultant de la vente du compost issu du traitement des boues à 20 FCFA/kg (20% moins cher que la fiente), devraient permettre de couvrir les charges directes d'exploitation de la station (salaires du personnel, consommables, etc.). Par ailleurs, en fonction du taux d'intérêt¹³, l'investissement initial pourra être amorti entre 7 et 10 ans si l'on maintient le tarif actuel du traitement. Ces estimations seront précisées lors de l'étude de faisabilité.

4.3 ASPECTS TRANSVERSAUX

4.3.1 Environnement

4.3.1. Ce projet se classe dans la Catégorie 2 selon les procédures Environnementales et Sociales de la Banque Africaine de Développement de 2001 : projet susceptible de générer des impacts environnementaux et sociaux négatifs spécifiques à un site, qui peuvent être minimisés par l'application de mesures de mitigation. Les impacts négatifs potentiels découleront en effet de la construction de la station boues de vidange, dont les travaux pourraient occasionner des nuisances au voisinage si aucune mesure n'était prise. Afin de minimiser ces impacts négatifs et renforcer la durabilité du projet, une étude d'impact environnemental et social (EIES) sera réalisée préalablement à la construction de la station boues de vidange. Un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) sera conçu dans ce cadre, précisant le détail des coûts de mise en œuvre des mesures de réduction des impacts.

4.3.2 Changement climatique

4.3.2. La problématique du changement climatique sera prise en compte dans la conception, l'implantation et la construction de la station de gestion des boues de vidange. Ces dispositions prendront en compte les pluies exceptionnelles et les inondations récurrentes de ces dernières années.

4.3.3 Genre

4.3.3. La problématique du genre sera prise en compte dans toutes les étapes du projet. Les cibles des enquêtes seront à la fois les femmes chefs de ménages, les maraîchères (réutilisation), les entreprises de collecte qui seraient éventuellement dirigées par des femmes. Dans les différents recrutements qui seront effectués, les candidatures féminines seront encouragées.

4.3.4 Aspects sociaux

4.3.4. Les investissements qui seront effectués sur les maillons valorisation et réutilisation des produits auront plusieurs impacts sociaux : (i) nouveaux métiers, donc des emplois potentiels ; (ii) réduction du coût de la collecte des boues, donc facilitation de l'accès au service au ménages ; (iii) augmentation des rendements des exploitations maraîchères dans l'environnement de Sèmè-Podji, donc accroissement des revenus des exploitants, etc.

4.3.5 Déplacement involontaire

4.3.5. Les activités de réhabilitation de la station de traitement de Sèmè-Podji s'effectuent sur le même site et n'occasionneront aucun déplacement de population.

¹³ Entre 7,5 et 12 %, selon l'AGETUR-SA

5 CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5.1 CONCLUSIONS

5.1. Le présent projet contribuera à la résolution durable des problèmes de la station de Sèmè-Podji, soit de l'insuffisance des capacités en matière de conception, à la mise en œuvre et l'exploitation de la station de gestion des boues de vidange. Il servira aussi, pour les collectivités locales du Bénin, d'exemple de partenariat avec le secteur privé pouvant être répliqué pour améliorer l'assainissement dans leur commune.

5.2 RECOMMANDATIONS

5.2.1. Vu les avantages découlant de la réalisation de ce projet pour la commune de Sèmè-Podji en particulier et les communes urbaines du Bénin en général, il est recommandé que la Facilité africaine de l'eau approuve un don n'excédant pas 1'110'300 euros à ladite Commune pour le financement dudit projet.

Annexe 1 : Budget détaillé

| Composante | Intitulé | Unité | Quantité | PU | Total (EUR) | FAE | Mairie | Population | GIE |
|--------------|--|---------|----------|-----------|------------------|----------------|----------|------------|------------------|
| I. | Amélioration de la collecte et du transport | | | | | | | | |
| 1.1 | Etudes pour améliorer le fonctionnement de la collecte des boues | | | | 144 000 | 144 000 | | | - |
| 1.1.1 | Ingénieur sanitaire chef de mission | HM | 2 | 12 000 | 24 000 | 24 000 | | | |
| 1.1.2 | Expert en transport | HM | 2 | 10 000 | 20 000 | 20 000 | | | |
| 1.1.3 | Socio économiste | HM | 4 | 10 000 | 40 000 | 40 000 | | | |
| 1.1.4 | Juriste | HM | 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 1.1.5 | Spécialiste en micro finance | HM | 1,5 | 10 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| 1.1.6 | Spécialiste financier | HM | 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 1.1.7 | Diverses enquêtes et frais d'étude | FF | 1 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | | | |
| 1.1.8 | Divers frais et déplacements internationaux et locaux | FF | 1 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | | | |
| 1.2.1 | Formation/suivi des membres de l'USV (collecte/transport) | | | | 77 000 | 77 000 | | | |
| 1.2.1.1 | Expert en génie sanitaire | | 1 | 12 000 | 12 000 | 12 000 | | | |
| 1.2.1.2 | Expert socio économiste | HM | 3 | 10 000 | 30 000 | 30 000 | | | |
| 1.2.1.3 | Expert juriste | HM | 0,5 | 10 000 | 5 000 | 5 000 | | | |
| 1.2.1.4 | Spécialiste financier | HM | 1,5 | 10 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| 1.2.1.5 | Divers frais de formation (supports, déplacements locaux et internationaux) | FF | 1 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| 1.2.2 | Formation/renforcement organisation des collecteurs manuels de Sémé-Podji | | | | 43 000 | 43 000 | | | - |
| 1.2.2.1 | Expert en génie sanitaire, chef de mission | HM | 0,25 | 12 000 | 3 000 | 3 000 | | | |
| 1.2.2.2 | Expert socio économiste | HM | 1,0 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 1.2.2.3 | Spécialiste en micro finance, système de financement alternatif | HM | 0,5 | 10 000 | 5 000 | 5 000 | | | |
| 1.2.2.4 | Divers frais enquêtes, de formation et d'équipement des vidangeurs | FF | 1 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| 1.2.2.4 | Divers frais d'équipement des vidangeurs | FF | 1 | 4 000 | 4 000 | 4 000 | | | |
| 1.2.2.5 | Divers frais et déplacements internationaux et locaux, enquêtes | FF | 1 | 21 000 | 21 000 | 21 000 | | | |
| | <i>Total composante 1</i> | | | | 264 000 | 264 000 | - | | - |
| 2. | Amélioration du traitement à travers le PPP | | | | | | | | |
| 2.1 | Etudes technique de la STVBV (APS, APD-DAO, EIE) | | | | 100 000 | 100 000 | | | - |
| 2.1.1 | Ingénieur sanitaire chef de mission | HM | 3,00 | 10 000 | 30 000 | 30 000 | | | |
| 2.1.2 | Ingénieur génie civil | HM | 2,00 | 10 000 | 20 000 | 20 000 | | | |
| 2.1.3 | Spécialiste en environnement (EIE) | HM | 1,00 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 2.1.4 | Spécialiste en finance | HM | 1,00 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 2.1.5 | Technicien supérieur | HM | 2,00 | 7 000 | 14 000 | 14 000 | | | |
| 2.1.6 | Divers frais (déplacements, analyses, etc.) | Forfait | 1,00 | 16 000 | 16 000 | 16 000 | | | |
| 2.2. | Réhabilitation de la STVB | | | | 3 672 000 | 72 000 | - | - | 3 600 000 |
| 2.2.1 | Travaux + Equipements d'exploitation de la station de traitement valorisation | FF | 1 | 3 600 000 | 3 600 000 | - | | | 3 600 000 |
| 2.2.2 | Contrôle | | | | 72 000 | 72 000 | | | - |
| 2.2.2.1 | Ingénieur génie civil senior | HM | 1,00 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 2.2.2.2 | Ingénieur génie civil junior | HM | 6,00 | 7 000 | 42 000 | 42 000 | | | |
| 2.2.2.3 | Divers frais (déplacements, séjour) | Forfait | 1,00 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | | | |
| 2.3. | Essais de traitement et Formation du personnel en traitement | | | | 87 000 | 87 000 | | | - |
| 2.3.1 | Expert traitement des boues | HM | 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 2.3.2 | Expert junior | HM | 6 | 7 000 | 42 000 | 42 000 | | | |
| 2.3.3 | Analyses laboratoire (traitement + produits valorisés)+documentation | FF | 1 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| 2.3.4 | Déplacement international+ séjours+ transport local | FF | 1 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | | | |
| 2.4. | Création de l'entreprise du PPP | | | | 15 000 | 15 000 | - | - | - |
| 2.4.1 | Etudes et conseil juridique | HM | 1,25 | 12 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| | <i>Total composante 2</i> | | | | 3 874 000 | 274 000 | - | - | 3 600 000 |
| 3. | Accroissement des ressources financières par réutilisation | | | | | | | | |
| 3.1 | Etude de stratégie de promotion de la réutilisation | | | | 65 000 | 65 000 | | | - |
| 3.1.1 | Spécialiste en marketing et commerce | HM | 3,00 | 10 000 | 30 000 | 30 000 | | | |
| 3.1.2 | Socio économiste | HM | 2,00 | 10 000 | 20 000 | 20 000 | | | |

| | | | | | | | | | |
|-------|--|---------|-------|--------|------------------|------------------|---------------|----------|------------------|
| 3.1.3 | Spécialiste en finance | HM | 1,00 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 3.1.4 | Divers frais (déplacements, enquêtes, etc.) | Forfait | 1,00 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | | | |
| 3.2 | Essais de valorisation et Formation du personnel en valorisation | | | | 51 000 | 51 000 | - | - | - |
| 3.2.1 | Expert en valorisation des boues | HM | 0,5 | 10 000 | 5 000 | 5 000 | | | |
| 3.2.2 | Expert junior | HM | 3 | 7 000 | 21 000 | 21 000 | | | |
| 3.2.3 | Analyses laboratoire (traitement)+documentation | FF | 1 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | | | |
| 3.2.4 | Déplacement international+ séjours+ transport local | FF | 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 3.3 | Essais de réutilisation des produits | | | | 35 000 | 35 000 | - | - | - |
| 3.3.1 | Spécialiste agronome | HM | 3,00 | 10 000 | 30 000 | 30 000 | | | |
| 3.3.2 | Divers frais déplacement, analyses, etc. | FF | 1,00 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | | | |
| 3.4 | Mise en œuvre du plan de marketing | FF | 1 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | | | |
| 3.5 | Véhicule 4x4 simple cabine (transport et livraison produits valorisés) | Unité | 1 | 23 000 | 23 000 | 23 000 | - | | - |
| 3.6 | Audit financier de l'exploitation de la station | | | | 11 000 | 11 000 | | | - |
| 3.6.1 | Expert financier | HM | 1 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | | | |
| 3.6.2 | Divers frais d'étude | FF | 1 | 1 000 | 1 000 | 1 000 | | | |
| | <i>Total composante 3</i> | | | | 225 000 | 225 000 | - | - | - |
| 4. | Gestion du projet + Partage information | | | | | | | | |
| 4.1 | Coordination (Mairie) | | | | 204 300 | 132 300 | 72 000 | | - |
| 4.1.1 | Mobiliers de bureau | Forfait | 1 | 3 000 | 3 000 | 3 000 | | | - |
| 4.1.2 | Fournitures de bureaux et consommables | Forfait | 1 | 1 500 | 1 500 | 1 500 | | | - |
| 4.1.3 | Coordonnateur | mois | 36 | 2 500 | 90 000 | 90 000 | | | - |
| 4.1.4 | Assistant administratif | mois | 36 | 350 | 12 600 | 12 600 | | | - |
| 4.1.5 | Chauffeur | mois | 36 | 200 | 7 200 | 7 200 | | | - |
| 4.1.6 | Communication (courrier, téléphone, email, transport local) | mois | 36 | 500 | 18 000 | 18 000 | | | - |
| 4.1.7 | Local, sécurité, secrétariat, électricité, eau, etc. | mois | 36 | 2 000 | 72 000 | | 72 000 | | - |
| 4.2 | Réunions de partage d'information | | | | 66 000 | 66 000 | - | - | - |
| 4.2.1 | Capitalisation des informations (par étudiants en fin de cycle master) | u | 3 | 10 000 | 30 000 | 30 000 | | | |
| 4.2.2 | Réunion comité de pilotage | U | 6 | 500 | 3 000 | 3 000 | | | |
| 4.2.3 | Atelier de partage | U | 3 | 11 000 | 33 000 | 33 000 | | | |
| | <i>Sous total 4.1 à 4.2</i> | | | | 270 300 | 198 300 | 72 000 | - | - |
| | <i>Total 1 à 3 + 4.1+4.2</i> | | | | 4 633 300 | 961 300 | 72 000 | - | 3 600 000 |
| 4.3 | Maîtrise d'ouvrage déléguée* | 6 | 10,0% | | 463 300 | 96 100 | | | 367 200 |
| | <i>Total composantes 4</i> | | | | 733 600 | 294 400 | 72 000 | - | 367 200 |
| | <i>Total composantes 1 à 5</i> | | | | 5 096 600 | 1 057 400 | 72 000 | - | 3 967 200 |
| 5. | Imprévu | FF | 5% | | 254 800 | 52 900 | | | 201 900 |
| | Total Général | | | | 5 351 400 | 1 110 300 | 72 000 | - | 4 169 100 |

* Décret 2010-266 du 11 juin 2010 portant condition d'exercice des missions de MOD et de conduite d'opération. Articles 28, 29, 30, 31 et 32.

Annexe 2 : Draft des termes de référence du Coordonnateur de projet

Introduction

La Commune de Sèmè-Podji, en partenariat avec le GIE SIBEAU/AGETUR-SA a obtenu un financement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour un projet visant à améliorer les conditions de vie des populations de Sèmè-Podji et du Grand-Nokoué à travers une meilleure gestion des différents maillons de la filière de gestion des boues septiques.

L'objectif du projet est de concevoir et mettre en application des solutions efficaces, appropriées et durables de gestion des boues de vidange.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes :

1. Amélioration des performances du service de collecte et transport avec des coûts plus abordables pour les populations du Grand-Nokoué ;
2. Amélioration des performances du service de traitement des boues dans la station d'Ekpè grâce au PPP entre la Mairie SP et le GIE (SIBEAU/AGETUR) ;
3. Valorisation des produits du traitement ;
4. Gestion du projet.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Mairie de Sèmè-Podji qui est le Donataire, assistée par un coordonnateur, spécialisé dans la gestion des boues de vidange. Elle délèguera l'essentiel de la gestion financière et la passation des marchés à l'AGETUR. Un comité de pilotage, regroupant les membres du PPP, sera mis en place.

Objectifs

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, ces présents termes de référence visent à recruter le coordonnateur du projet.

Champ des Services

Sous la responsabilité du Maire de la Commune de Sèmè-Podji, maître d'ouvrage qui met à disposition le bureau de coordination, les tâches du coordonnateur comprennent:

- la coordination opérationnelle de l'ensemble des activités du projet ;
- la planification des activités globales du projet ;
- la préparation des termes de référence des consultants à recruter ;
- le suivi-évaluation de la mise en œuvre du projet ;
- la supervision des activités des consultants recrutés
- le secrétariat du Comité de Pilotage ;
- la préparation des rapports d'avancement du projet ;
- la liaison entre la FAE et les partenaires du projet.

Calendrier

La durée du contrat de consultance est de 36 mois.

Profil du consultant

Le coordonnateur (h/f) du projet doit avoir le profil suivant :

- être titulaire d'un master (génie sanitaire, environnement) ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir une expérience d'au moins 5 ans dans la gestion des boues de vidange en Afrique ;
- avoir des connaissances dans le domaine de la réutilisation des déchets ;

- avoir d'excellentes aptitudes en planification, suivi et évaluation des activités ;
- avoir de l'expérience en montage de projet d'assainissement ;
- avoir d'excellentes aptitudes d'analyse, de synthèse et de rédaction ;
- avoir d'excellentes compétences en communication ;
- savoir organiser et conduire des séances multi-acteurs ;
- savoir travailler sous pression ;
- avoir une excellente maîtrise de la langue française ;
- maîtriser des logiciels courants (Word, Excel, PowerPoint, Access) et Internet ;
- faire preuve de flexibilité pour les horaires et le contenu du travail à effectuer

NB : Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Annexe 3 : Draft des termes de référence des études et renforcement des capacités en collecte, traitement et valorisation des boues

Introduction

La Commune de Sèmè-Podji, en partenariat avec le GIE SIBEAU/AGETUR-SA a obtenu un financement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour un projet visant à améliorer les conditions de vie des populations de Sèmè-Podji et du Grand-Nokoué à travers une meilleure gestion des différents maillons de la filière de gestion des boues septiques.

L'objectif du projet est de concevoir et mettre en application des solutions efficaces, appropriées et durables de gestion des boues de vidange.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes :

1. Amélioration des performances du service de collecte et transport avec des coûts plus abordables pour les populations du Grand-Nokoué ;
2. Amélioration des performances du service de traitement des boues dans la station d'Ekpè grâce au PPP entre la Mairie SP et le GIE (SIBEAU/AGETUR) ;
3. Valorisation des produits du traitement ;
4. Gestion du projet.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la mairie de Sèmè-Podji qui est le bénéficiaire, assistée par un coordonnateur, spécialisé dans la gestion des boues de vidange. Elle délègue la gestion financière et la passation des marchés à l'AGETUR. Un comité de pilotage, regroupant les membres du PPP, sera mis en place.

Les présents termes de référence sont relatifs à la mise en œuvre des composantes 1, 2 et 3 du projet.

Consistance de la mission

La mission consiste à :

Composante 1 : Amélioration de la collecte dans le Grand-Nokoué

Activité 1.1 : Réaliser l'étude pour l'amélioration du maillon collecte/transport des boues.
L'étude pour objectif de : (i) définir un système décentralisé de gestion des boues de vidange dans le Grand-Nokoué permettant de réduire les charges de transports, donc les coûts du service ; (ii) renforcer les capacités des opérateurs formels de collectes regroupés au sein de l'USV et rendre cette structure plus efficace ; (iii) renforcer les capacités des collecteurs manuels de Sèmè-Podji en les organisant et les équipant.

- Dans l'espace Grand-Nokoué, il s'agira de mener des investigations auprès des ménages (dont ceux dirigés par des femmes) sur leur capacité et leur volonté à payer le service de collecte, des communes pour vérifier la disponibilité d'éventuels sites de station de traitement des boues, des entreprises de vidange (dont celles dirigées éventuellement par des femmes) pour analyser les charges de collecte et les mesures permettant de les réduire, du ministère de l'environnement pour vérifier la faisabilité d'unité de traitement dans les sites potentiels indiqués par les communes respectives du Grand-Nokoué. Sur la base de ces informations un plan de décentralisation de la gestion des boues dans le Grand-Nokoué sera proposé.
- Concernant l'Union des spécialistes de la vidange (USV), l'étude consistera à faire le diagnostic de l'organisation et du fonctionnement de l'USV ainsi que des entreprises la composant (notamment celles dirigées par des femmes) ; à recueillir les

propositions des opérateurs (managers et staff) ; faire des propositions d'amélioration de leur performance. Cette étude doit déboucher sur un plan de renforcement de leurs capacités en termes d'organisation, d'équipements, d'outils de gestion (fiches de routage par exemple).

Activité 1.2. : Renforcer les capacités des opérateurs de collecte : Les membres de l'USV seront formés pour améliorer leurs prestations. Ils seront également dotés d'outils appropriés d'exploitation et de gestion des engins (fiches de routage). De même, les capacités de l'USV seront renforcées (aspects organisationnel, financier, juridique, gestion administrative et financière, plan d'action pour la prise en charge de la résolution des principaux problèmes dans le maillon de collecte et transport). Ces formations et renforcement des capacités cibleront au moins 95 % des entreprises dirigées par des femmes dans le Grand-Nokoué.

Activité 1.3 Formation vidangeurs manuels de Sèmè-Podji : A Sèmè-Podji, l'étude consiste à : (i) faire le diagnostic du système de gestion des boues, d'une part, des latrines réalisées dans le cadre du projet ECOSAN mis en œuvre dans la commune de 2005 à 2008 par le CREPA et, d'autre part, des autres latrines existantes ; (ii) investiguer sur les pratiques en matière de micro-financement, les structures associatives actives, notamment celles des femmes ; (iii) vérifier la faisabilité d'une gestion participative de la vidange reposant sur un système de micro-crédit ; (iv) proposer un plan d'actions pour l'organisation communautaire de la vidange des fosses des ménages démunis et de renforcement des capacités des vidangeurs manuels. Les opérateurs de collecte manuelle recensés à Sèmè-Podji seront formés, organisés et équipés pour améliorer leur prestation et leur revenu à travers la valorisation des matières collectées.

Composante 2 : Amélioration du traitement des boues à Sèmè-Podji

2.1 Réaliser les études techniques pour la réhabilitation de la station de traitement et de valorisation: Il s'agit de l'Avant-projet sommaire (APS), l'étude d'impact environnemental et social, l'avant-projet détaillé, le dossier d'appel d'offre pour les travaux et équipements d'exploitation, le plan de gestion financière et le plan de formation du personnel d'exploitation. L'APS doit déboucher sur une proposition d'options technologiques de traitement des boues (épandage sur lit de séchage, lit planté ou bio-digester, avec production de gaz) qui tienne compte des possibilités de valorisation de produits de traitement (voir Activité 3.1).

Sur le plan environnemental, une attention particulière doit être portée sur l'accessibilité permanente de la station en toute saison (notamment en saison pluvieuse), la préservation du littoral contre la pollution par les rejets de la station à réhabiliter et sur la réutilisation des sous-produits de traitement (lixiviats et compost).

2.2. Assurer le contrôle des travaux de réhabilitation de la station de traitement et de valorisation : Sur la base des documents techniques préparés en amont avec les financements de la FAE, les travaux de réhabilitation de la station actuelle seront réalisés par une entreprise privée recrutée selon les procédures du GIE (SIBEAU/AGETUR) qui en assure le financement et recrute l'entreprise. Le contrôle des travaux sera assuré par le consultant ayant conduit les études techniques.

2.3. Mener des tests de traitement et assurer la formation du personnel d'exploitation : Les tests de traitement seront menés avec l'appui d'un consultant spécialisé de manière à établir à la fin un manuel d'exploitation. La formation se déroulera tout au long du processus des tests prévus sur une période de 6 mois.

Composante 3 : Valorisation

Activité 3.1 : Assurer de la valorisation des produits du traitement des boues. Partant de l'état des lieux sur les débouchés potentiels de produits de traitement des boues dans le Grand-

Nokoué, une option valorisation sera proposée (compostage, co-compostage, étangs de stabilisation pour le percolât, etc.).

Activité 3.2 : Test de compostage et formation des exploitants de la station : L'objectif des tests est de parvenir à un produit au moins aussi compétitif que la fiente de volaille qui coûte 36 euros la tonne, alors que les autres types d'amendements (bouse de vache, crotte de porc) coûtent 2 fois moins cher.

Calendrier

L'étude sera effectuée sur une période globale de 6 semestres et sera exécutée en 3 phases :

- Une première phase pour les études et l'assistance juridique à consolidation du PPP ;
- Une seconde phase de renforcement des capacités des entreprises de collecte mécanique et de contrôle des travaux ;
- Une troisième phase pour les tests de traitement/valorisation et de formation des exploitants

L'exécution de la deuxième phase est conditionnée à la satisfaction des conditions de la phase 1. De même, celle de la troisième étape est conditionnée à la satisfaction de la phase 2.

Profil des ressources humaines

| Ressources humaines | HM |
|---|------|
| Ingénieur sanitaire chef de mission, au moins 10 ans d'expérience pertinente en gestion des boues de vidange dans les pays en développement | 6,00 |
| Ingénieur génie civil, au moins 5 ans d'expérience de définition de routage, optimisation des circuits de collecte, ouvrages de génie civil, etc. | 5,00 |
| Juriste, ayant 7 ans au moins d'expérience sur le droit des affaires, conseil juridique des entreprises, etc. | 1,5 |
| Socio-économiste ayant au moins 7 ans d'expérience en organisation des associations, en formation, coaching | 8,0 |
| Spécialiste en environnement (EIE) | 1,00 |
| Spécialiste en finance | 3,5 |
| Spécialiste en micro-finance, système de financement alternatif | 2 |
| Expert en compostage | 3 |
| Technicien supérieur génie civil avec connaissance génie sanitaire | 8,00 |
| Expert junior traitement des boues | 6 |

Livrables

| Mission | Rapports attendus |
|--|---|
| Etude collecte et transport des boues | Rapport sur l'état des lieux de la collecte de BV dans le Grand-Nokoué |
| | Proposition de système décentralisé de GBV dans le Grand Nokoué |
| | Plan de renforcement des capacités des entreprises de collecte des boues de vidange dans le Grand Nokoué et d'organisation et renforcement de l'USV |
| Formation, renforcement des capacités des opérateurs | Rapports de formation Rapports mensuels de suivi de l'USV |
| Etude réhabilitation de la station de traitement et valorisation des boues à Sèmè-Podji | Rapport de faisabilité et d'APS |
| | Rapport EIE |
| | Rapport APD |
| | Dossier d'appel d'offres |
| | Plan de formation du personnel |
| Contrôle des travaux | Rapports mensuels d'avancement des travaux |
| | Rapport d'exécution |
| Assistance juridique | Texte juridique de l'entreprise commune aux membres du PPP |
| Formation et assistance à l'exploitation de la station de traitement et de réutilisation | Manuel d'exploitation de la station |
| | Rapport mensuel d'exploitation |
| | Rapport de formation en traitement des boues |
| | Protocole de production de compost |
| | Rapport de formation en production de compost |

Annexe 4 : Draft Termes de référence Etude marché, mise en œuvre du marketing des produits du traitement des boues

Introduction

La Commune de Sèmè-Podji, en partenariat avec le GIE SIBEAU/AGETUR-SA a obtenu un financement de la Facilité africaine de l'eau (FAE) pour un projet visant à améliorer les conditions de vie des populations de Sèmè-Podji et du Grand-Nokoué à travers une meilleure gestion des différents maillons de la filière de gestion des boues septiques.

L'objectif du projet est de concevoir et mettre en application des solutions efficaces, appropriées et durables de gestion des boues de vidange.

Les activités sont organisées autour de 4 composantes :

1. Amélioration des performances du service de collecte et transport avec des coûts plus abordables pour les populations du Grand-Nokoué ;
2. Amélioration des performances du service de traitement des boues dans la station d'Ekpè grâce au PPP entre la Mairie SP et le GIE (SIBEAU/AGETUR) ;
3. Valorisation des produits du traitement ;
4. Gestion du projet.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par la mairie de Sèmè-Podji qui est le bénéficiaire, assistée par un coordonnateur, spécialisé dans la gestion des boues de vidange. Elle délègue la gestion financière et la passation des marchés à l'AGETUR. Un comité de pilotage, regroupant les membres du PPP, sera mis en place.

Les présents termes de référence sont relatifs à la composante 3.

Consistance de la mission

La mission consiste à :

Activité 3.1 : Assurer l'étude du marché des produits du traitement et de la stratégie de leur commercialisation. Il s'agit de faire l'état des lieux des débouchés potentiels des produits du traitement (eaux épurées, composts) dans la commune de Sèmè-Podji : quels sont les besoins, qui sont les usagers potentiels, quels sont les coûts pratiqués pour les produits similaires (engrais minéral, amendements organiques traditionnels, etc.). Sur la base de ces informations, une stratégie de marketing pour la commercialisation des produits sera développée.

Activité 3.2 : Mener des tests d'utilisation des produits de traitement : Des tests de réutilisation du compost seront conduits avec l'appui d'un consultant spécialisé. Un protocole d'utilisation du compost (dosage selon les types de spéculation, la nature du sol, la saison, etc.) sera élaboré au terme des essais ;

Activité 3.3 : Mettre en œuvre le plan de marketing des produits : L'objectif est de créer effectivement des débouchés pour les produits du traitement des boues de vidange et de disposer de ressources financières additionnelles qui devront permettre de réaliser l'objectif de réduction des coûts du service sur toute la chaîne de gestion des boues. Le plan de marketing développé lors des études de marchés doit s'appuyer sur divers média (radios locales, affiches, distribution d'échantillons aux maraîchères (au moins 50 %) et maraîchers, parcelles de démonstration, mise en place de kiosques à compost en divers point stratégiques de l'agglomération dont au moins 50 % gérés par des femmes, packaging attractif susceptibles d'être distribué et exposé au niveau des supermarchés, etc.)

Calendrier

L'étude sera effectuée sur une période globale de 12 mois et sera exécutée en 2 phases :

- Une première phase pour les études de marché et d'élaboration du plan d'action de marketing ;
- Une seconde phase de mise en œuvre du plan de marketing ; des tests de réutilisation.

L'exécution de la deuxième phase est conditionnée à l'exécution satisfaisante de la phase 1.

Profil des ressources humaines

| Etude et mise en œuvre de stratégie de promotion de la réutilisation | HM |
|--|------|
| Spécialiste en marketing et commerce | 3,00 |
| Socio-économiste | 2,00 |
| Spécialiste en finance | 1,00 |
| Spécialiste agronome (test d'utilisation et formation utilisateurs) | 3,00 |

Livrables

| Mission | Rapport attendu |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Etude | Etat des lieux du marché |
| | Plan de marketing |
| Exécution du plan de marketing | Rapports mensuels d'avancement |
| | Rapport final |

Annexe 5 : Législation et réglementation nationales relatives aux marchés publics au Bénin

La législation et la réglementation nationales régissant la passation des marchés publics au Bénin ont été analysées. La revue a conclu que la nouvelle réglementation des marchés publics au Bénin est pour une large part conforme aux standards internationaux et aux procédures et à la politique de la Banque. En effet, la loi portant Code des marchés publics a promulguée le 07/08/2009 (Loi N° 2009-02) ainsi que, conformément aux Directives N°004/2005 et 005/2005 de l'UEMOA en matière de marchés publics, six (6) décrets d'application : décret portant attribution, organisation et fonctionnement de l'ARMP (N°2010-494 du 26/11/2010), décret portant attribution, organisation et fonctionnement de la DNCMP (N° 2010-495 du 26/11/2010), décret portant attribution, organisation et fonctionnement de la personne responsable de la passation des marchés et des commissions de passation des marchés publics et des cellules de contrôle des MP (N°2010-496 du 26/11/2010), décret portant code d'éthique et de moralisation dans les marchés publics et délégations de services publics (N° 2011-478 du 08/07/2011), décret portant seuils de passation des marchés publics (N° 2011-479 du 08/07/2011) et décret portant procédures d'élaboration du plan de passation des marchés (N° 2011-480 du 08/07/2011). Toutefois, elle est incomplète car les structures prévues de gestion des marchés publics ne sont pas encore opérationnelles. Nous relevons que les décrets d'application relatifs à l'attribution, l'organisation et au fonctionnement des personnes responsables des MP et des commissions de passation des marchés et des cellules de contrôle des MP, au code d'éthique et la moralisation dans les marchés publics et relatif au plan de passation des marchés, bien qu'ayant été signés, ne sont pas pleinement opérationnels. En effet, l'absence de décentralisation et de déconcentration des activités de la DNCMP fait que les dossiers de passation des marchés des 77 communes et 12 départements du pays font l'objet de la revue a priori de la DNCMP quels que soient leurs seuils et non pas uniquement pour les seuils de sa compétence. Par ailleurs, le contrôle à posteriori pour les montants indiqués dans le code des MP (200 millions CFA Travaux, 80 millions Biens, 60 millions CFA Consultants Firmes, 40 millions Consultants individuels) n'est pas effectif en raison de la non-opérationnalisation des cellules de contrôle au niveau des personnes responsables des MP dans les ministères (à l'exception du ministère de la Santé, des TP et des Finances).

Au titre de l'autorité de régulation des marchés publics (ARMP), le texte portant attribution, organisation et fonctionnement de l'ARMP a été rendue conforme aux directives de l'UEMOA car il consacre une composition tripartite et paritaire du Conseil de Régulation à savoir 12 membres représentant l'Administration Publique, le Secteur Privé et la Société Civile. (cf. Décret N° 2012-224 du 13 août 2012).

L'ARMP a recruté un consultant international pour élaborer les DTAO et les rapports d'évaluation-type. Ces dossiers ont été validés par les acteurs de la commande publique au cours d'un atelier national qui s'est tenu du 23 au 27 mai 2011. Le décret N° 2012-305 du 28 août 2012 portant approbation de ces dossiers type a été pris lors du Conseil des ministres du 27 juillet 2012.

En conséquence, considérant que la réforme du système national de passation des marchés est en cours, il est retenu que dans le cadre de l'exécution de ce projet, toutes les acquisitions de travaux, biens et services de consultants financées sur les ressources de la FAE se feront conformément aux Règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition en utilisant les dossiers-type d'appel d'offres (DTAO) appropriés de la Banque.

Annexe 6 : Rapport de gestion financière de la mission d'évaluation du projet d'amélioration de la gestion des boues de vidange du Grand Nokoué.

I. RESUME ANALYTIQUE

1.1. L'objectif des mécanismes de gestion financière des projets financés par la Banque Africaine de Développement consiste à s'assurer que les fonds mis à disposition du Projet sont utilisés de manière efficace et efficiente dans les seuls buts pour lesquels ils ont été accordés. Il est donc important que l'agence d'exécution puisse disposer de moyens techniques et humains permettant de comptabiliser, de sauvegarder, d'informer et d'auditer l'usage des ressources mises à sa disposition.

1.2. Le montage du projet sous forme de Partenariat Public-Privé, et le choix de la maîtrise d'ouvrage déléguée comme forme d'exécution du projet, ont guidé le choix du mode de gestion privé à travers l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR SA). C'est pourquoi une revue du système de gestion financière de l'AGETUR SA, agence d'exécution du projet sous forme de maîtrise d'ouvrage déléguée, a été entreprise. Elle a conclu à un niveau faible de risque pour l'agence dans l'exécution du projet, avec cependant le plan d'action ci-après à mettre en œuvre.

1.3. Le plan d'action adopté vise à doter le Projet et l'AGETUR SA du dispositif institutionnel et de gestion nécessaire à son exécution :

- le recrutement d'un coordonnateur basé à la Mairie de Sèmè-Podji,
- la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie et l'AGETUR,
- l'ouverture d'un compte dans une banque commerciale locale acceptable par la Banque,
- la création de la comptabilité du projet dans le logiciel comptable de l'AGETUR SA,
- le recrutement d'un auditeur indépendant dans les 6 mois du lancement du projet.

II. EVALUATION DE LA GESTION FINANCIERE

A. Description sommaire du Projet

2.1. Le projet d'amélioration de la gestion des boues de vidange du Grand Nokoué (Cotonou et ses banlieues) par la réhabilitation et l'extension de la station de traitement des boues de vidange d'Ekpè dans le cadre d'un Partenariat Public Privé, sera réalisé sur une durée de 3 ans dans la commune de Sèmè-Podji au Bénin. D'un montant total d'environ 5 millions d'euros, le projet sera financé à hauteur de 1,2 millions d'euros par la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) (20 %) et 3,8 millions d'euros par le Groupement d'intérêt économique (GIE) privé formé par les sociétés SIBEAU et l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR) (80 %).

2.2. Les objectifs globaux du projet sont d'améliorer (i) la gestion des boues de vidange au niveau des communes de Sèmè-Podji, Cotonou, Abomey-Calavi et Porto-Novo par des technologies de traitement et de valorisation efficaces, et (ii) l'accès aux services de vidange mécanique pour les populations défavorisées de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji, par la réduction du coût de la vidange.

B. Questions inhérentes à la situation du Pays

2.3. La République du Bénin a entamé la modernisation du système de gestion des finances publiques depuis le début des années 2000 avec la réalisation de plusieurs études diagnostiques des finances publiques dont le PEFA en 2007 qui demeure à ce jour le point

d'ancrage des réformes. Des progrès notables ont été enregistrés entre 2006 et 2010, mais beaucoup d'efforts reste à faire notamment dans les domaines de l'exécution et du contrôle budgétaires, la production et la publication des rapports de la Chambre des comptes sur l'exécution du budget de l'Etat, la restructuration de la chambre des comptes en Cour des comptes.

2.4. Le rapport sur le respect des normes et codes en matière de comptabilité et d'audit (Banque Mondiale, mars 2007) conclut à l'existence d'un cadre comptable légal conforme aux normes internationales (système comptable de l'OHADA), tandis qu'en matière d'audit, les normes internationales d'audit (ISA) ne sont pas encore intégrées dans la législation nationale malgré l'existence d'un ordre des experts comptables. Le recours des petites et moyennes entreprises à l'audit n'est pas systématique, et les dispositions pour la réception des états financiers au greffe du tribunal ne sont pas en place. De plus, les instituts de formation crédibles des experts comptables font défaut dans le pays.

2.5. Le Bénin s'est maintenu au 100^{ème} rang sur 182 pays au classement 2011 de Transparency International, avec un Indice de Perception de la Corruption (IPC) de 3,0. La note globale accordée au Bénin par le Groupe de la Banque, dans le cadre de l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA) est demeuré stable à 4,2 en 2011.

Cette évaluation du système de gestion des finances publiques et du respect des normes et codes internationaux, n'a pas d'impact négatif sur l'exécution du projet qui sera assurée par l'AGETUR SA dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

C. L'agence d'exécution du Projet

2.6. Le montage institutionnel du projet prévoit (i) la signature d'une convention de partenariat public-privé (PPP) entre la Mairie et le GIE SIBEAU-AGETUR, (ii) la mise en place d'un comité de pilotage présidé par la Mairie et comprenant les membres du GIE SIBEAU-AGETUR. Le Comité de Pilotage est chargé de donner les orientations générales, d'approuver les budgets et les comptes, ainsi que les rapports techniques et financiers du projet. (iii) Le recrutement d'un coordonnateur du projet chargé du secrétariat du comité de pilotage, des relations avec la FAE, du suivi et de la coordination des activités du projet avec le maître d'ouvrage délégué, et (iv) la conclusion d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sèmè-Podji et l'AGETUR SA pour la gestion administrative, financière et comptable du projet.

2.7. L'AGETUR SA est une société anonyme avec un conseil d'administration au capital de 800 millions Francs CFA, exerçant dans tous les domaines du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, notamment les voiries, bâtiments, infrastructures sociocommunitaires, gestion des déchets. Agence de maîtrise d'ouvrage déléguée, l'AGETUR a un partenariat de plus de 15 ans avec les cabinets et experts spécialisés au Bénin, mais également avec les bailleurs de fonds tels que la BAD, la Banque Mondiale, la BOAD, l'Union Européenne, l'AFD, l'ACDI, la KFW et diverses agences de coopération bilatérale, et les institutions publiques béninoises que sont l'Etat, les collectivités territoriales, les associations de quartier, etc. De plus, elle assure la gestion déléguée d'équipements ou de services publics tels que les enfouissements sanitaires d'Ouèssè et les postes à péage d'Ahozon et de Prékété.

Enfin l'AGETUR est certifiée ISO 9001 base 2008, ce qui témoigne de la bonne qualité de son organisation et de sa gestion financière et comptable.

Le tableau des risques ci-après conclut à un niveau global de risque modéré pour l'Agence d'exécution du Projet qui interviendra sous forme d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.

D. Le système de gestion administrative, financière et comptable de l'AGETUR SA

2.8. Le budget du projet sera préparé par l'AGETUR suivant le planning général d'exécution sur 3 ans et soumis à l'approbation du Comité de pilotage présidé par la Mairie de Sèmè-Podji. L'AGETUR dispose déjà des outils informatiques, des compétences et de l'expérience nécessaires, à travers les dossiers de maîtrise d'ouvrage déléguée traités depuis une quinzaine d'années. Ainsi, le budget adopté par le Comité de Pilotage sera exécuté par l'AGETUR qui produira les états d'exécution budgétaires ou rapports de suivi financier sur une base semestrielle, comparant les réalisations et les prévisions. Les écarts qui s'en dégageront seront analysés et expliqués.

2.9. Le système d'information financière et comptable en place à l'AGETUR SA est inspiré du système comptable ouest africain (SYSCOA), et comporte les modules budgétaire, analytique et général. Le système génère les états financiers et gère également les immobilisations.

Les états financiers 2011 ont été certifiés par les commissaires aux comptes avec des réserves sur l'inventaire des immobilisations qui n'a pas été réalisé et les risques fiscaux liés à un écart entre le chiffre d'affaire déclaré et le chiffre d'affaire comptabilisé et au défaut de prélèvement de l'Acompte d'Impôt sur les Bénéfices (AIB) de 1 %. Ces états financiers ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les services financiers et comptables ont un effectif de cinq (5) comptables, trois (3) secrétaires comptables et du personnel d'appui.

L'AGETUR SA produira des rapports de suivi financier semestriels (exécution budgétaire) et les soumettra au Comité de pilotage pour approbation et acheminement à la Banque.

Enfin, des états financiers SYSCOA seront produits avec un tableau emplois-ressources et des états annexes sur le relevé des dépenses, la situation du compte spécial, la situation du compte de contrepartie privé, et l'état d'inventaire des immobilisations du projet.

2.10. Le contrôle interne

L'AGETUR SA dispose d'un manuel de procédures traitant des procédures administratives, financières et comptables. Ce manuel respecte le principe de séparation des fonctions incompatibles (autorisation, exécution, comptabilisation et contrôle) qui sont assurées par des personnes différentes, et est correctement mis en œuvre par le personnel.

Ainsi, en dehors de la non-prise d'inventaire physique au 31 décembre 2011, le rapport d'audit 2011 des commissaires aux comptes n'a révélé aucune autre insuffisance ou anomalie significative dans le contrôle interne de l'AGETUR. La gestion du projet sera donc basée sur ce manuel.

E. Les décaissements et flux des fonds du projet

2.11. Les modes de décaissement envisagés dans le cadre du Projet sont la méthode du compte spécial et celle du paiement direct. Les ressources de la FAE sont destinées principalement au financement des études et du fonctionnement de la Coordination.

Elles seront virées dans un compte à ouvrir par l'AGETUR SA dans une banque commerciale locale acceptable par la Banque. Les modalités de fonctionnement de ce compte relèvent des procédures de gestion des projets à l'AGETUR. Son ouverture constitue une conditionnalité pour le premier décaissement.

Un deuxième compte sera ouvert pour recevoir les participations des membres du GIE SIBEAU-AGETUR destinées à financer les travaux. Les modalités de fonctionnement de ce compte relèvent des procédures de gestion des projets à l'AGETUR.

F. L'audit financier et comptable du Projet

2.12. Les états financiers annuels de chacun des trois (3) exercices du projet seront audités par un cabinet d'expertise comptable indépendant recruté pour toute la durée du Projet, et les rapports d'audit devront parvenir à la Banque dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Les termes de référence de l'audit et le recrutement de l'auditeur devront obtenir au préalable la non-objection de la Banque. L'auditeur devra être recruté dans les six mois suivant le démarrage du projet.

G. Analyse des risques fiduciaires

2.13. Tableau d'analyse des risques

| Risques financiers, et Nature du risque | | Risque initial | Mesures d'atténuation | Risque résiduel | Conditionnalité |
|---|---|----------------|--|-----------------|--|
| Risque Inhérent | | | | | |
| Risque-Pays | Faible capacité matérielle et humaine du contrôle externe des finances publiques | Important | Aucun au niveau du projet | Important | Non |
| Risque de l'Agence d'Exécution | Absence d'organe de gestion du Projet | Important | Signature de la MOD ; Recrutement du Coordonnateur ; Expérience de MOD de l'AGETUR | Modéré | Mise en vigueur Convention MOD et Recrutement d'un Coordonnateur |
| Risque-Projet | Dispositif institutionnel et opérationnel non définis | Important | Partenariat PP et la convention GIE définiront les tâches de chaque acteur | Faible | Non |
| Risque Inhérent (A) | | | | Modéré | |
| Risque de non contrôle | | | | | |
| Budget | Dépenses hors budget, non décaissement des fonds de contrepartie Privés | Modéré | Approbation du budget au plus tard un mois avant l'ouverture de l'exercice auquel le budget s'applique | Faible | Non |
| Comptabilité | Retard dans la production des états comptables et financiers | Modéré | MOD de la gestion du projet par AGETUR dont les moyens et compétences sont adéquats, | Faible | 1 ^{er} décaissement, création de la base comptable du projet dans le logiciel comptable de l'AGETUR |
| Contrôle interne | Absence d'un dispositif de contrôle interne (manuel des procédures, et auditeur interne) | Modéré | AGETUR dispose des outils de gestion adéquats : auditeur interne et manuel des procédures | Faible | Non |
| Information financière | Absence d'un dispositif d'information des partenaires et de comptabilité | Modéré | (i) budget à jour et comptabilité en place (ii) format de rapport de suivi financier à concevoir. | Faible | Non |
| Décaissements et flux des fonds | Manque de traçabilité dans les flux de fonds car il n'existe aucune procédure et les comptes FAE et GIE ne sont pas ouverts | Modéré | ouverture des comptes bancaires FAE et GIE dès la mise en vigueur. Transmission lettre de décaissement au projet pendant les négociations | Faible | 1 ^{er} décaissement / ouverture préalable des comptes FAE et GIE |
| Audit Externe | Recrutement d'un auditeur externe peu qualifié/ ou retards dans la production des rapports | Modéré | Recrutement sur la base des TDR acceptables par la Banque au plus tard 6 mois après la mise en vigueur. Surveillance de la soumission des rapports | Faible | Non |
| Risque de non contrôle (B) | | | | Faible | |
| Risque lié à la gestion financière (A) + (B) | | | | Faible | |

H. Forces et faiblesses du système de gestion de l'AGETUR SA

2.14. Le système de gestion administrative, financière et comptable en place à l'AGETUR SA est expérimenté avec de multiples activités de maîtrise d'ouvrage déléguée, et la pratique des procédures de plusieurs bailleurs de fonds tant multilatéraux que bilatéraux et nationaux dont

la Banque. Les états financiers de l'Agence sont toujours audités, certifiés et approuvés par ses actionnaires, ce qui témoigne de la fiabilité du système d'information en place.

2.15. Les insuffisances sont liées au risque inhérent du projet, c'est-à-dire le relatif manque d'expérience de mise en œuvre de convention « Partenariat Public Privé » avec un dispositif de gestion déléguée du projet. Cela est atténué par la souplesse de l'AGETUR à s'adapter à plusieurs procédures des bailleurs.

I. Le plan d'action de gestion financière

2.16. Le plan d'action de gestion financière consistera à s'assurer que l'ensemble du dispositif de gestion administrative, financière et comptable est en place avant le démarrage du projet.

| PLAN D'ACTION | DATE BUTOIR DE MISE EN OEUVRE | ACTEURS | CONDITIONNALITES |
|---|---------------------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Recrutement du coordonnateur | Avant la mise en vigueur | Mairie et GIE | Mise en vigueur |
| Signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée | Avant la mise en vigueur | Mairie et AGETUR | Mise en vigueur |
| Note de service de création du Projet à l'AGETUR | Avant la mise en vigueur | AGETUR | Non |
| ouverture des comptes spéciaux FAE et GIE | Avant la mise en vigueur | AGETUR et Coordonnateur | 1 ^{er} décaissement |
| Création de la comptabilité du projet | Avant le 1 ^{er} décaissement | AGETUR | 1 ^{er} décaissement |
| Recrutement de l'auditeur externe | 6 mois après la mise en vigueur | AGETUR / BANQUE | Non |

J. Les conditionnalités liées au Projet

Ce financement sera subordonné à la satisfaction des conditions préalables à l'entrée en vigueur de l'accord de don et à la satisfaction des conditions préalables au décaissement du don; à savoir:

- a. Entrée en vigueur de l'accord de don : L'accord de don entrera en vigueur à sa signature par la Banque et le Bénéficiaire du don.
- b. Conditions préalables au premier décaissement : Le décaissement du don est subordonné à :
 - i. La signature de l'accord de rétrocession du don par le Ministère de l'Economie et des Finances
 - ii. La preuve du recrutement du coordonnateur
 - iii. La preuve de la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Mairie de Sèmè-Podji et l'AGETUR-SA ;
 - iv. La preuve de l'ouverture du compte spécial auprès d'une banque acceptable pour la Banque pour recevoir les ressources du don
 - v. La preuve de la création d'un Groupement d'Intérêt économique (GIE) qui sera en charge de la gestion de la station des boues de vidange ;
 - vi. La preuve de la signature d'un accord de partenariat entre la mairie de Sèmè-Podji et le GIE (SIBEAU/AGETUR) et dans lequel accord il est prévu la création d'une structure commune au PPP au plus tard à la fin des travaux de construction de la station en vue de son exploitation ;
- c. Le GIE doit communiquer à la Banque, avant le commencement des travaux, la preuve de la disponibilité des fonds nécessaires à l'exécution des travaux de construction de la

station de traitement des boues de vidange au plus tard 12 mois après la signature de l'accord de Don.

K. La supervision du Projet

2.19. Compte tenu de l'évaluation de modéré à faible du risque fiduciaire, trois (3) supervisions seront nécessaires durant la vie du Projet : au lancement du Projet, à mi-parcours, et à la clôture.

Annexe 7: Planning de mise en œuvre des activités

| Composante | Intitulé | Année 1 | | | | | | Année 2 | | | | | |
|------------|---|---------|----|----|--------|--------|--------|---------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | | M1 | M2 | M3 | Trim 2 | Trim 3 | Trim 4 | Trim 1 | Trim 2 | Trim 3 | Trim 4 | Trim 1 | Trim 2 |
| 0. | Mise en place des organes de mise en œuvre du projet | | | | | | | | | | | | |
| | Maître d'ouvrage délégué | | | | | | | | | | | | |
| | Conseil consultatif | | | | | | | | | | | | |
| | Cellule de coordination | | | | | | | | | | | | |
| | Ouverture du compte spécial | | | | | | | | | | | | |
| 1. | Amélioration de la collecte et du transport | | | | | | | | | | | | |
| 1.1 | Etudes pour améliorer le fonctionnement de la collecte des boues | | | | | | | | | | | | |
| 1.2.1 | Formation/suivi des membres de l'USV (collecte/transport) | | | | | | | | | | | | |
| 1.2.2 | Formation/renforcement organisation des collecteurs manuels de Sémé-Podji | | | | | | | | | | | | |
| 2. | Amélioration du traitement à travers le PPP | | | | | | | | | | | | |
| 2.1 | Etudes technique de la STVBV (APS, APD-DAO, EIE) | | | | | | | | | | | | |
| 2.2. | Réhabilitation de la STVB | | | | | | | | | | | | |
| 2.3. | Etudes et conseil juridique à la Mairie de Sèmè-Podji | | | | | | | | | | | | |
| 2.4. | Essais de traitement et Formation du personnel en traitement | | | | | | | | | | | | |
| 3. | Valorisation durable des produits du traitement des boues | | | | | | | | | | | | |
| 3.1 | Etudes de stratégie de promotion de la réutilisation | | | | | | | | | | | | |
| 3.2 | Essais de valorisation et Formation du personnel en valorisation | | | | | | | | | | | | |
| 3.3 | Essais de réutilisation des produits | | | | | | | | | | | | |
| 3.4 | Mise en œuvre du plan de marketing | | | | | | | | | | | | |
| 3.6 | Audit financier de l'exploitation de la station | | | | | | | | | | | | |
| 4. | Gestion du projet + Partage information | | | | | | | | | | | | |
| 4.1 | Coordination (Mairie) | | | | | | | | | | | | |
| 4.2.1 | Capitalisation des informations (par étudiants en fin de cycle master) | | | | | | | | | | | | |
| 4.2.2 | Atelier de partage | | | | | | | | | | | | |

Annexe 8: Directives sur la communication et la visibilité de la FAE

La visibilité de la marque et la communication ont une grande importance pour la FAE. La visibilité et une communication claire et continue contribuent au renforcement de la renommée, de la réputation et de la crédibilité de la FAE grâce à une meilleure connaissance de sa mission et de ses réalisations. Pour un Fonds spécial entièrement financé par des contributions de bailleurs, la protection de l'image et une bonne communication sont essentielles afin de maintenir la confiance de ces derniers et pour en attirer de nouveaux. Les bailleurs de la FAE et ses parties prenantes s'attendent à ce que les contributions soient utilisées à bon escient, particulièrement pour catalyser le développement du secteur de l'eau en Afrique à travers des projets stratégiques visant à préparer des investissements, renforcer la gouvernance de l'eau et promouvoir la connaissance de l'eau, et ils s'attendent à ce que la FAE en fasse la démonstration.

Bien que la FAE fournisse régulièrement un compte rendu de ses activités aux parties prenantes pour communiquer les progrès réalisés dans les trois domaines ci-dessus mentionnés, il lui importe aussi de mettre plus en évidence sa contribution au secteur de l'eau en Afrique en étant plus visiblement associée aux projets qu'elle soutient. La collaboration de ses donateurs est cruciale pour la réalisation de cet objectif.

A cet effet, la FAE a mis en place des directives de communication et de visibilité pour assurer la bonne collaboration des donateurs dans la mise en évidence de la contribution de la FAE aux projets qu'elle subventionne.

NOTE: Ces directives pourront faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donateur de façon à s'adapter à la réalité du Donateur et aux possibles contraintes susceptibles d'empêcher le Donateur de s'y conformer.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Avant de se lancer dans tout processus de préparation d'activités de communications concernant le projet financé par la FAE, il est fortement recommandé de contacter le responsable des communications au secrétariat de la FAE, en tenant également informé le gestionnaire de projet de la FAE.
- Au minimum, et dans la mesure du possible, le logo de la FAE doit être appliqué à tous les documents de communication concernant le projet financé par la FAE. La bonne utilisation du logo doit être discutée avec le responsable de la communication de la FAE.
- La FAE doit être verbalement mentionnée en tant que donateur du projet qu'elle finance lors d'événements publics auxquels le projet est impliqué, et doit être également mentionnée en tant que donateur dans toutes les présentations PowerPoint pertinentes aux projets financés par la FAE, en utilisant le nom et le logo de la FAE de manière appropriée.
- Le logo doit être obtenu sur demande auprès du responsable de la communication de la FAE.
- Les documents et les publications pertinents du projet doivent contenir le logo de la FAE, ainsi que cette phrase sur la page couverture: «Ce projet / programme / étude est financé(e) par la Facilité africaine de l'eau".
- Les agences d'exécution et de mise en œuvre doivent toujours avoir un lien vers le site de la FAE sur la page de leur site web concernant le projet/activités financé(es) par la FAE. Le site web est: www.africanwaterfacility.org

VÉHICULES, FOURNITURES ET EQUIPEMENTS

- La FAE exige en général que les véhicules, les fournitures et équipements financés par la FAE soient clairement identifiés et portent visiblement le logo de la FAE et la phrase «Fourni avec le soutien de la Facilité africaine de l'eau" en anglais, français ou portugais, ou toute langue officielle du pays ou de l'institution, le cas échéant.
- Cette condition peut faire l'objet de négociations entre la FAE et le Donataire puisque certaines fournitures et équipement peuvent en être exemptés.
- Le Donataire doit fournir la preuve de la conformité avec cette règle (l'envoi par email de photos numériques est recommandé).

COMMUNIQUÉS DE PRESSE ET AVIS AUX MÉDIAS

- La FAE apprécie et encourage toute initiative visant à produire des communiqués de presse conjoints avec ses partenaires. Un communiqué de presse conjoint standard devrait être publié au moins i) lors du lancement du projet à un moment convenu par la FAE et le Donataire, et si possible ii) à l'achèvement du projet.
- Lorsque le Donataire souhaite produire un communiqué de presse, il est nécessaire de coordonner cette activité avec le responsable de la communication de la FAE, afin de recevoir une citation de la coordinatrice de la FAE, le cas échéant, et obtenir l'approbation.
- La FAE devrait être incluse dans le titre et / ou le premier paragraphe du communiqué de presse, le cas échéant.
- Le communiqué de presse devrait inclure le logo de la FAE, en plus de mentionner qu'un financement a été fourni par la FAE ainsi que le montant de ce financement.
- Si une conférence de presse est prévue, le communiqué de presse doit inclure le nom d'un représentant de haut niveau de la FAE qui sera présent à la conférence de presse, le cas échéant.
- Tous les communiqués de presse doivent porter le nom et les coordonnées du responsable des communications de la FAE ainsi que du responsable des communications / relations médias du Donataire.
- Le texte descriptif de la FAE ("A propos de la FAE») doit être ajouté au texte, y compris l'adresse site web de la FAE.

Le texte descriptif de la FAE en date de -ai 2012¹⁴ :

À propos de la Facilité africaine de l'eau (FAE)

La Facilité africaine de l'eau (FAE) est une initiative du Conseil des ministres africains sur l'eau (AMCOW), administrée par la Banque africaine de développement. Fondée en 2004, la FAE aide les pays africains à atteindre les buts et objectifs pour le secteur de l'eau et l'assainissement fixés par les Objectifs du Millénaire pour le Développement 2015 et par la Vision africaine de l'eau 2025. Sa mission est de mobiliser des ressources pour l'eau et l'assainissement en Afrique, en contribuant à la préparation de projets d'investissement, l'amélioration de la gouvernance de l'eau et la promotion des connaissances sur l'eau en vue d'améliorer la sécurité de l'eau en Afrique. En fin 2011, la FAE avait financé 69 projets dans 50 pays à travers des projets nationaux et régionaux, y compris dans la plupart des États fragiles d'Afrique. Depuis sa création, la Facilité a mobilisé plus de 420 millions d'euros à la

¹⁴ Texte mis à jour une à deux fois par an

suite de ses activités de préparation de projets, portant son ratio moyen d'effet de levier à environ 1:20. Pour plus d'informations, visitez le site au www.africanwaterfacility.org

- Les règles ci-dessus s'appliquent également aux avis aux médias.

CONFÉRENCES DE PRESSE

- Les conférences de presse pour lancer des projets financés par la FAE doivent être organisées en coopération avec la FAE, autant que possible.
- Les invitations doivent porter le logo de la FAE.
- Le logo de la FAE doit apparaître visiblement sur toute bannière ou affiche utilisée lors de la conférence.
- Les dossiers de presse doivent inclure un communiqué de presse avec le logo de la FAE.
- Si possible, une bannière de la FAE doit être disponible et mise en place pour servir de toile de fond pour des séances de télévision et de photographie.

VISITES DE PRESSE

- Des journalistes peuvent être invités à visiter le projet financé par la FAE, accompagné par des représentants de la FAE ou un point focal de la FAE logé au sein de l'autorité / gouvernement du Donataire.

VISITES PAR DES REPRÉSENTANTS DU GOUVERNEMENTS, BAILLEURS DE LA FAE

- Les visites de projets par des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE sont encouragées. Celles-ci devraient être préparées en coordination avec la FAE et les points focaux de la FAE du gouvernement hôte. Ceci peut aussi inclure des réunions avec les bénéficiaires locaux
- Ces visites peuvent également inclure la participation des représentants du gouvernement et des bailleurs de fonds de la FAE à des tables rondes et autres manifestations.

FICHES, BROCHURES ET BULLETINS D'INFORMATION

- Tous les dépliants et brochures pertinents du projet/programme financé par la FAE devraient intégrer les éléments fondamentaux de l'identité visuelle de la FAE, c'est à dire le logo de la FAE avec ou sans son slogan.
- Les dépliants et brochures réalisés par le Donataire doivent également intégrer une définition de la FAE, ou texte descriptif, voir section « Communiqués de presse et avis aux médias ».
- La page de couverture de tous les documents relatifs au projet financé par la FAE doit clairement identifier l'activité comme faisant partie d'une activité financée par la FAE.
- Les copies des publications, y compris des copies électroniques, doivent être mises à la disposition de la FAE.

Communication ÉLECTRONIQUE

- Toute communication électronique diffusant des informations sur les projets financés par la FAE, y compris les sites web, les bulletins d'information et les médias sociaux, devraient inclure un lien vers le site web de la FAE.

SIGNALÉTIQUE

- Le Donataire doit produire des panneaux d'affichage, des affiches ou des bannières pour promouvoir leurs activités financées par la FAE ou liées à la FAE lors d'expositions et autres événements, lesquels seront placés à des endroits stratégiques visibles par tous.

PHOTOGRAPHIES ET PRODUCTIONS AUDIOVISUELLES

- Des photographies numériques professionnelles à haute résolution (300 dpi) du projet financé par la FAE doivent être fournies à la FAE tout au long des différentes phases du projet, afin de documenter l'avancement des actions et des événements liés au projet, lesquelles pourront être utilisées dans des publications imprimées ou électroniques.
- Toutes les photos doivent être soumises avec une légende complète et l'information nécessaire pour attribuer la propriété.
- La FAE sera autorisée à utiliser ou reproduire les photos qui lui sont soumises sans paiement de redevances.
- Chaque fois que nécessaire, les documents audiovisuels doivent reconnaître le soutien de la FAE, en mettant en évidence le logo de la FAE au début et/ou à la fin du film/documentaire.
- Des copies du film(s)/ documentaire(s) doivent être fournies à la FAE.

PLAQUES COMMÉMORATIVES OU SIGNALÉTIQUES

- Si pertinent, le Donataire doit placer une plaque permanente, ou tout autre type de signalétique commémorative dans la partie la plus visible du bâtiment, des infrastructures ou à proximité du site du projet ayant été financé par la FAE, à côté du nom de l'agence d'exécution et / ou le nom du projet, visibles pour les visiteurs.
- Le cas échéant, la plaque ou la signalisation pourrait contenir la phrase suivante: "Ce [nom de l'infrastructure] a été financé par la Facilité africaine de l'eau" à côté du logo de la FAE.

ARTICLES PROMOTIONNELS

- Avant de prendre toute décision sur la production de ces articles, il serait important de consulter le responsable des communications de la FAE.

Des articles promotionnels portant le logo de la FAE peuvent être distribués à l'appui des activités de communication liées au projet financé par la FAE. Il peut s'agir de T-shirts, casquettes, stylos, cahiers, clés USB etc.

Annexe 9 : Présentation de SIBEAU

Services: Avec un personnel permanent composé de 1 directeur général adjoint, 3 cadres supérieurs, 2 agents de maîtrise et 40 travailleurs, SIBEAU traite les déchets provenant des fosses septiques et possède ses propres véhicules et équipements de collecte. Depuis sa création, la Société a effectué des travaux financés par la Banque Mondiale sous contrat avec la municipalité (nettoyage des caniveaux, désensablement des rues, collecte et évacuation des déchets solides ; y compris le compostage des déchets organiques des ménages).

Zone de service : SIBEAU collecte 240 à 300 m³/jour de boue qui sont traitées dans une station ayant une capacité de 180 m³/jour. La station de traitement a été conçue pour traiter les déchets de 300.000 résidents ; elle cherche actuellement à satisfaire un marché deux fois plus important en étendant sa station de trois à six bassins. La surface pour la construction d'un quatrième bassin est déjà disponible.

Technologies : Les boues sont amenées par les véhicules de SIBEAU et par ceux des autres entreprises de vidange. SIBEAU procède à un traitement naturel par lagunage : Les déchets sont tout d'abord prétraités puis conservés dans un bassin anaérobie, et sont ensuite transférés vers deux autres bassins et séchés. Les bassins sont revêtus de béton pour assurer le confinement des effluents.

Coûts et financement: SIBEAU a démarré avec les ressources personnelles de l'entrepreneur. Les clients paient les collecteurs pour le service au moment du ramassage des déchets liquides.

Innovations: SIBEAU et 45 autres entreprises de vidange ont formé une association appelée UNION DES STRUCTURES DE VIDANGE (U.S.V.) qui a standardisé les procédures de collecte et les prix appliqués aux clients.

Contraintes majeures:

Financières : Les niveaux actuels des tarifs ne couvrent pas les coûts d'expansion ;

Opérationnelles : SIBEAU est dans une certaine mesure tributaire du dépotage des déchets par les autres vidangeurs privés.

Caractéristiques du marché : La société traite environ 47 % des déchets des latrines provenant de zones urbaines situées dans un rayon de 50 km.

Contexte : La société est née d'une petite initiative privée et a reçu une aide gouvernementale pour trouver un site approprié et obtenir l'autorisation des résidents du village pour la construction de la station.

Viabilité : Les tarifs augmentent périodiquement ; les tarifs actuels couvrent uniquement les coûts d'exploitation.

Dates clés : SIBEAU a été créée en 1989. Après l'achèvement des études de faisabilité et d'ingénierie, la construction des bassins de stockage a commencé en 1991 et les opérations ont commencé en 1993.

Annexe 10 : Présentation d'AGETUR-SA

STATUT JURIDIQUE, FONDEMENTS ET RESSOURCES DE L'AGENCE

L'AGence d'Exécution des Travaux URbains (l'AGETUR S.A.) est une société anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 800 millions de francs CFA. Elle exerce dans tous les domaines du secteur des BTP, voirie, bâtiments, infrastructures sociocommunitaires, gestion des déchets.

Agence de Maîtrise d'Ouvrage Délégée, l'AGETUR S.A. vise à promouvoir l'emploi de la main d'œuvre locale pour l'exécution des travaux d'infrastructures sociales et de voiries urbaines. Pour ce faire, l'Agence fait appel aux compétences des Petites et Moyennes Entreprises locales qui sont par nature à haute intensité de main d'œuvre. Ainsi, la mobilisation des ressources locales est accrue et le recours intensif au travail faiblement qualifié accentue les effets positifs des travaux sur l'emploi et les revenus des populations les plus pauvres.

Pour assurer l'implication effective des PME dans le processus de développement économique du Bénin, l'AGETUR S.A. met un accent particulier sur les aspects ci-après :

- un découpage suffisamment pensé par rapport aux capacités techniques et financières des PME ;
- des délais assez courts entre la remise des offres et l'attribution des marchés ;
- un règlement rapide des décomptes.

Cependant, lorsque la complexité des travaux l'exige, l'AGETUR S.A. fait aussi appel aux grandes sociétés nationales ou d'envergure internationale pour assurer l'exécution des travaux suivant les normes et règles de l'art.

Le principe de la maîtrise d'ouvrage déléguée ou la délégation de la gestion des marchés de travaux ou de services est bien connu et a fait ses preuves dans les pays développés. Elle se caractérise essentiellement par les fondements ci-après :

- L'Etat ou la collectivité locale confère à un opérateur spécialisé la gestion (y compris celle de fonds publics) de travaux ou de services urbains selon des procédures préalablement déterminées d'un commun accord soit par une convention cadre soit par des contrats particuliers à chaque commande ;
- le gestionnaire de contrats ou le maître d'ouvrage délégué se charge :
- de faire faire et de contrôler les études techniques nécessaires ;
- de superviser la préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO), de lancer les appels d'offres ;
- d'attribuer les marchés ;
- de contrôler l'exécution des travaux avec l'appui des bureaux techniques ;
- de procéder aux règlements des décomptes des entreprises attributaires en lieu et place du maître d'ouvrage ;
- de remettre les ouvrages après achèvement conformément au cahier des charges.

En tant que gestionnaire de contrat, l'AGETUR S.A. perçoit des honoraires dont le taux est généralement compris entre 4 et 5,5 % du coût des travaux et/ou services. Ces ressources sont affectées aux dépenses de fonctionnement de l'Agence.

ROLE ET FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE

L'Agence joue le rôle de maître d'ouvrage délégué. La maîtrise d'ouvrage déléguée facilite l'accès direct des PME à la commande publique et favorise leur développement notamment en ce qu'elle permet de mettre en place des procédures simples, rapides et efficaces. Mais il faut souligner que la délégation de maîtrise d'ouvrage ne signifie pas l'exclusion des administrations, non plus celle des collectivités locales de la gestion des travaux. Elles conservent pleinement leurs prérogatives en matière de programmation et de choix des investissements ou services prioritaires et de contrôle de la gestion des ressources par le Maître d'Ouvrage Délégué.

Pour assurer sa mission, l'AGETUR S.A. est dotée d'une équipe pluridisciplinaire incluant notamment des gestionnaires et des ingénieurs ainsi que des procédures opérationnelles efficaces et transparentes permettant de régler sans délai les entreprises qui travaillent pour l'Agence. La flexibilité de cette structure lui assure un fonctionnement efficace et transparent.

DESCRIPTION DU SYSTEME INFORMATIQUE DE L'AGETUR

L'AGETUR dispose d'un réseau informatique basé sur un câblage type Ethernet RJ45. Le matériel disponible sur le réseau est le suivant :

- deux (02) serveurs d'applications Windows NT
- un (01) serveur d'applications LINUX
- quatre (04) imprimantes laser réseau, dont trois (03) monochromes et une (01) couleur
- vingt (20) stations de travail Windows 98 basées sur la suite de logiciels Microsoft Office (Microsoft Word, Microsoft Excel, Microsoft Access, Microsoft Outlook et Microsoft PowerPoint).

Les serveurs de réseau fournissent les applications centralisées nécessaires aux travaux de groupe ainsi que des répertoires de stockage et d'archivage des fichiers. Les principales applications utilisées sont basées sur le logiciel serveur Microsoft Back office 2000 et sont les suivantes :

- Une base de données réseau développée en interne pour le suivi en temps réel des opérations de l'Agence, utilisée notamment pour la préparation des rapports d'activités et le calcul des honoraires de l'Agence et accessible par tous les utilisateurs utilisant la messagerie ou les logiciels Office ;
- Un service interne de messagerie électronique Microsoft Exchange muni d'un accès à l'Internet ;
- Un logiciel de comptabilité conforme au SYSCOA (Système Comptable Ouest Africain).

LES PARTENAIRES

L'AGETUR S.A. est en relation permanente avec des cabinets et experts spécialisés opérant au Bénin. En 15 ans d'existence, l'AGETUR S.A. a collaboré avec plus de 100 cabinets d'architectures, d'ingénieurs conseils et experts spécialisés dans les domaines tels que la protection de l'environnement et le développement urbain.

Par un recours aux PME pour la plupart des travaux qu'elle exécute, l'AGETUR S.A. joue un rôle clé dans la promotion et le développement économique de ce secteur en pleine croissance. Notre fichier d'entreprises comporte plus de 160 entreprises qui ont déjà travaillé pour notre compte.

Le financement des travaux exécutés par l'AGETUR S.A. est assuré par diverses institutions financières nationales et internationales : Etat Béninois, collectivités locales, associations de quartiers, Banque Mondiale, Union Européenne, Agence Française de

Développement, Banque Africaine de Développement, Banque Ouest Africaine de Développement, Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI), KFW, et diverses agences de coopération.

L'AGETUR S.A fait régulièrement l'objet d'audits techniques et financiers effectués par des cabinets internationaux et garantissant une utilisation appropriée des fonds mis à sa disposition.

LES REALISATIONS

L'ensemble des investissements réalisés par l'AGETUR au 31 décembre 2011 s'élève à plus de 320 milliards de francs CFA et concerne différents secteurs d'intervention. L'AGETUR participe activement au développement du Bénin par la réalisation d'infrastructures et d'équipements sociocommunautaires, commerciales, industrielles et par des projets immobiliers. Son expérience générale couvre principalement les types de réalisations suivants :

Dans le domaine de la construction des ouvrages d'assainissement

Construction d'une station de traitement des boues de vidange par lagunage naturel à Parakou (deux filières parallèles avec des ouvrages connexes : incinérateur, aire de séchage, magasins, mise en place d'un réseau d'adduction d'eau, etc.).

Construction d'une station de traitement des boues de vidange par lagunage naturel à Takon pour la ville de Porto-Novo (4 filières parallèles avec des ouvrages connexes : incinérateur, aire de séchage, bâtiment de gestion, magasins, hangar, système d'adduction d'eau autonome : forage + château + réseau de distribution, etc.).

Construction de la décharge finale des ordures de la ville de Cotonou : Aménagement d'un site de 80 hectares pour enfouissement sanitaires des ordures (construction de la première alvéole et des ouvrages connexes : pont bascule, bâtiment de gestion, équipements informatiques, magasins, hangar, mise en place d'un système d'adduction d'eau autonome : 2 forages + 2 châteaux + 2 réseaux de distribution, aménagement des bassins de traitement des eaux grises, construction des ouvrages de drainage des eaux pluviales, aménagement de la voie d'accès et des voies internes, etc.).

Etudes et Construction de la décharge finale des ordures de la ville de Porto-Novo : Aménagement d'un site de 43 hectares pour enfouissement sanitaires des ordures (construction des 5 premières alvéoles et des ouvrages connexes : réseau de collecte de lixiviats, pont bascule, bâtiment de gestion, équipements informatiques, magasins, hangar, système d'adduction d'eau autonome : forage + château + réseaux de distribution, ouvrages de drainage des eaux pluviales, aménagement de la voie d'accès et des voies internes, éclairage public, etc.).

Etudes et construction de la station de traitement des eaux usées du site de la zone franche industrielle de Sèmè-Podji (un site de 230 ha) : 4 filières de traitement par le système des boues activées, aménagement d'une déchetterie, mise en place des réseaux d'égouts, construction des ouvrages connexes (la phase des études et DAO est terminée et les travaux de construction devraient démarrer sous peu).

Dans le domaine des infrastructures de voirie et de drainage des eaux pluviales

Pavage et drainage de voies urbaines à Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Ouidah, Bohicon, Abomey, Godomey, Djougou, Bopa, etc.

Drainage et rechargement de rues à Kandi, Kouandé, Banikoara, Djougou, Kétou, Dassa-Zoumé, Parakou, Porto-Novo, etc.

Construction de collecteurs primaires d'assainissement d'eaux pluviales principalement à Cotonou, Porto-Novo et à Parakou.

Construction d'un bassin de d'orage en amont d'un collecteur à Porto-Novo.

Aménagements paysagers dans le paysage urbain à Cotonou, Porto-Novo et Abomey.

Mise en place de l'éclairage public le long des voies et sur des places publiques.

Dans le domaine de l'hydraulique

Réalisation de 300 forages positifs équipés de pompes à motricité humaine au Bénin financé par l'UEMOA (en cours).

Renforcement du système d'alimentation en eau potables de la ville de Natitingou dans le cadre des travaux des préparatifs des festivités du 1^{er} août 2011 à Natitingou.

Renforcement du système d'alimentation en eau potables des villes de Pobè d'Adja-Ouèrè et environs (en cours).

Renforcement des systèmes d'alimentation en eau potables des villes de Comè, de Grand-Popo ; de Bantè, de Malanville et de Kétou (en cours).

Dans le domaine de l'appui institutionnel

Gestion du volet appui institutionnel pour le « projet de construction de collecteurs d'assainissement et d'aménagement de voiries urbaines à Porto-Novo » financé par la BOAD et l'Etat béninois.

Gestion des études de rentabilité de la gestion du marché central et du marché Ouando à Porto-Novo.

Gestion de la mise en place d'une gestion commune déléguée pour le marché Central et le marché Ouando à Porto-Novo.

Gestion du volet appui institutionnel pour le « projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Parakou au Bénin » financé par la BOAD et l'Etat béninois.

Gestion du volet appui institutionnel pour le « projet de pavage de rues et d'assainissement dans la ville de Djougou au Bénin » financé par la BOAD et l'Etat béninois.

Dans le domaine de la gestion déléguée d'équipements ou de services publics

La Gestion déléguée de l'exploitation du Lieu d'Enfouissement Sanitaire de Ouèssè dans la Commune de Ouidah pour le compte de la Ville de Cotonou.

La Gestion déléguée du poste de péage/pesage d'Ahozon sur la route Cotonou-Ouidah pour le compte du Ministère chargé des Transports.

La Gestion déléguée du poste de péage de Prékété sur la route Savalou-Djougou pour le compte du Ministère chargé des Transports.

QUELQUES INDICATEURS GENERAUX DE L'AGETUR (au 31 décembre 2011)

| | |
|--------------------------------|------------------|
| Ressources mobilisées (FCFA) : | 274,71 milliards |
| Engagements (FCFA) : | 230,76 milliards |
| Décassements (FCFA) : | 195,68 milliards |

| COMPORTEMENT DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DE L'AGETUR SUR LES TROIS (3) DERNIERS EXERCICES CLOS | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|
| | | | |
| Exercice | Exercice 2009 | Exercice 2010 | Exercice 2011 |
| Grandes masses (en millions de FCFA) | | | |
| Capitaux propres (1) | 864,35 | 948,51 | 1 073,57 |
| Dettes financières (2) | 192,85 | 129,13 | 69,71 |
| Ressources stables (3) = (1)+(2) | 1 057,20 | 1 077,64 | 1 143,28 |
| Autonomie financière (2)/(3) | 18,24% | 11,98% | 6,10% |

Annexe 11 : Carte de la zone d'intervention du projet

